



N° 92-151 au catalogue

Fichier des attributs géographiques, Guide de référence

Année de recensement 2006



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Ce produit est un guide référence pour la base de donnée (no au catalogue 92-151-XBB, 65 \$) et est accessible seulement si l'on achète la base de donnée.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir des services rapides, fiables et courtois et à faire preuve d'équité envers ses clients. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada

Fichier des attributs géographiques, Guide de référence

Année de recensement 2006

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2007

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mars 2007

N° 92-151 au catalogue

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 92-151).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Quoi de neuf?

- Le fichier des attributs géographiques peut être téléchargés à partir du site de Statistique Canada.
- Le Fichier des attributs géographiques est rétabli pour le Recensement de 2006.
- Les chiffres de deux types de logements distincts sont fournis pour chaque région géostatistique. Ces deux types de logements sont : total des logements privés et logements privés occupés par des résidents habituels. Les chiffres des logements sont présentés pour le total des logements privés en 2001.
- Un fichier de correspondance entre les aires de diffusion de 2006 et les aires de diffusion de 2001 et un fichier de correspondance entre les îlots de diffusion de 2006 et les îlots de 2001 sont inclus à titre de fichiers supplémentaires.

Nouvelles régions et classifications géographiques normalisées

- Au Recensement de 2006, le nouveau terme « îlot de diffusion » remplace le terme « îlot » utilisé en 2001.
- Depuis en mars 2003, les agglomérations de recensement (AR) ne doivent plus obligatoirement avoir un noyau urbain avec une population de 100 000 personnes pour changer leur statut à celui de région métropolitaine de recensement (RMR). Une AR devient une RMR si sa population totale atteint au moins 100 000 habitants et que 50 000 de ceux-ci résident dans le noyau urbain. Ce seuil est plus bas que le seuil antérieur.
- Pour le Recensement de 2006, on a procédé à un vaste examen des noms bilingues des subdivisions de recensement (SDR) qui a mené à l'adoption des noms dans les deux langues officielles pour six SDR : Beaubassin-est / Beaubassin East (N.-B.), Grand-Sault / Grand Falls (N.-B.), Rivière des Français / French River (Ont.), Grand Sudbury / Greater Sudbury (Ont.), La Nation / The Nation (Ont.) et Nipissing Ouest / West Nipissing (Ont.). En outre, le nombre de genres de SDR est passé de 46 en 2001 à 55 en 2006.
- En 2006, les localités désignées (LD) doivent respecter les limites des subdivisions de recensement (SDR). Afin d'assurer que les LD créées en 2001 ou avant respectent les limites des SDR de 2006, les LD chevauchant les limites des SDR ont été divisées pour créer des LD distinctes. En vue de maintenir la comparabilité historique et de faciliter la transition vers ce nouveau critère, chaque LD distincte garde son nom en y ajoutant < partie >, comme partie A, partie B, et son propre code unique lui est assigné.
- L'Ordonnance de représentation de 2003 des circonscriptions électorales fédérales (CEF) remplace l'Ordonnance de représentation de 1996, de sorte que le nombre de CEF est passé de 301 à 308.

Table des matières

	Page
Quoi de neuf?	4
Table des matières	5
1. À propos de ce guide	6
2. Aperçu	7
Présentation	7
Date de référence.....	8
3. Qualité des données.....	9
Historique.....	9
Précision de localisation.....	12
Précision des attributs.....	13
Cohérence logique.....	14
Intégralité	16
4. Spécifications techniques	18
Configuration du système et cliché d'enregistrement et descriptions des éléments/champs	18
Annexe A : Glossaire.....	22
Annexe B : Qualité des données, échantillonnage et pondération, confidentialité et arrondissement aléatoire	30
Annexe C : Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006	38
Annexe D : Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006.....	39
Annexe E : Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006.....	41
Entente de licence d'utilisation finale pour le Fichier des attributs géographiques de Statistique Canada, Recensement de 2006	42

1. À propos de ce guide

Le présent guide de référence donne un aperçu du Fichier des attributs géographiques, y compris une description de la méthode d'élaboration du produit.

La section Aperçu donne une vue d'ensemble et la date de référence du produit.

L'énoncé de la Qualité des données, section 3, fournit les renseignements requis afin de déterminer si le produit convient à une utilisation donnée.

Le cliché d'enregistrement est disponible à la section 4, Spécifications techniques.

On peut obtenir plus de renseignements en consultant les annexes.

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents, spéciaux ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

2. Aperçu

Présentation

Le Fichier des attributs géographiques est un fichier non hiérarchique comprenant toutes les données géographiques au niveau de l'îlot de diffusion. Il est fondé sur les données de référence géographiques du Recensement de 2006 et comprend des données sur les chiffres de population et des logements, au niveau de l'îlot de diffusion, qui peuvent être cumulés à tous les niveaux géographiques. Grâce au Fichier des attributs géographiques, les utilisateurs peuvent manipuler les données au moyen de diverses plateformes et applications. Les données peuvent être calculées à partir du niveau de l'îlot, afin de permettre aux utilisateurs d'obtenir des renseignements pour tous les niveaux géographiques. Les données disponibles comprennent les chiffres de population et les chiffres des logements de 2006, la superficie, les codes géographiques, les noms et, dans certains cas, les genres de régions géographiques.

La présente version du fichier des attributs géographiques comprend les données s'appliquant aux régions géographiques et de recensement normalisées qui suivent :

- Canada (CAN);
- provinces et territoires (PR);
- régions économiques (RÉ);
- divisions de recensement (DR);
- subdivisions de recensement unifiées (SRU);
- subdivisions de recensement (SDR);
- localités désignées (LD);
- circonscriptions électorales fédérales (CÉF), selon l'Ordonnance de représentation de 2003;
- régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR), régions autres que RMR/AR;
- secteurs de recensement (SR);
- régions urbaines (RU);
- aires de diffusion (AD);
- îlots de diffusion (ID).

Vous trouverez une description détaillée des deux fichiers de correspondance dans la publication intitulée *Fichiers de correspondance, guide de référence* en formats HTML (n° 92-156-GWF au catalogue) ou PDF (n° 92-156-GIF au catalogue). Ces guides sont inclus avec le fichier des attributs géographiques 2006.

Date de référence

Chiffres de population et des logements

Les chiffres de population et des logements sont produits à partir des résultats du Recensement de la population et des logements qui s'est tenu le 16 mai 2006.

Régions géographiques normalisées

Le 1^{er} janvier 2006 constitue la date de référence géographique pour le Recensement de 2006. Il arrive souvent que le nom, les limites ou d'autres caractéristiques des régions géographiques changent (par exemple, fusions de municipalités, changements de nom ou de statut). Étant donné que le cadre géographique est utilisé aux fins de la collecte des données du recensement, la date de référence géographique doit être déterminée suffisamment à l'avance pour que tous les changements soient intégrés à temps. Généralement, les administrations fédérale et provinciales ne donnent avis de ces changements qu'après leur mise en application. Voilà pourquoi les données du recensement sont établies selon les régions géographiques en vigueur au 1^{er} janvier 2006, en tenant pour acquis que le Bureau a été informé desdits changements avant le 1^{er} mars 2006.

Comme les données du recensement décrivent la situation au jour du recensement — le 16 mai 2006 — en dépit du fait que le cadre géographique a été établi au 1^{er} janvier 2006, les données peuvent se rapporter à des régions géographiques modifiées depuis.

3. Qualité des données

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Le Fichier des attributs géographiques de 2006 est un tableau non hiérarchique ASCII comprenant les chiffres de population et de logements du Recensement de 2006, selon la région géographique. On y trouve les chiffres de population et des logements privés occupés en 2006 (subdivisent en deux catégories : les logements privé – total et les logements occupés par des résidents habituels), de même que des données connexes, pour les régions géographiques normalisées.

Historique

L'historique des données spatiales comprend une description des fichiers d'origine à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des fichiers d'origine et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques ou des produits cartographiques.

Régions géographiques, leurs noms et leurs catégories

Statistique Canada diffuse les données du recensement selon l'unité géographique normalisée. Ces unités correspondent à des régions administratives ou statistiques.

À quelques exceptions près, les régions administratives sont définies par les lois fédérales et provinciales. Elles comprennent les suivantes :

- Canada (CAN);
- provinces et territoires (PR);
- circonscriptions électorales fédérales (CÉF), selon l'Ordonnance de représentation de 2003;
- divisions de recensement (DR);
- subdivisions de recensement (SDR);
- localités désignées (LD).

Les régions statistiques sont définies par Statistique Canada et font partie du cadre spatial servant à recueillir et à diffuser les données du recensement. Ces régions comprennent les suivantes :

- régions économiques (RÉ);
- subdivisions de recensement unifiées (SRU);
- régions métropolitaines de recensement (RMR) et régions métropolitaines autres que les RMR;
- agglomérations de recensement (AR) et agglomérations autres que les AR;
- secteurs de recensement (SR);
- régions urbaines (RU);
- aires de diffusion (AD);
- îlots de diffusion (ID).

Les données sur le nom géographique se rapportent au nom attribué aux régions géographiques normalisées. Ces dernières ne possèdent cependant pas toutes un nom. Parmi celles auxquelles on a attribué un nom, on retrouve les provinces et les territoires, les régions économiques, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement unifiées, les subdivisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, les régions autres que les régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement, les localités désignées, les régions urbaines et régions rurales et les circonscriptions électorales fédérales. Bien qu'on n'ait pas attribué de nom géographique aux secteurs de recensement, ces derniers possèdent une désignation numérique.

La base de données comprend l'appellation française et anglaise des provinces et territoires ainsi que des régions économiques. Le nom des provinces et des territoires est tiré des lois des provinces et des territoires concernés.

Le nom des circonscriptions électorales fédérales provient de l'Ordonnance de représentation de 2003 du directeur des élections d'Élections Canada.

Lorsque les divisions de recensement et les subdivisions de recensement respectent le découpage administratif de la province, le nom (et le genre de subdivision de recensement) correspond à celui fourni par l'administration provinciale, qui nous signale les changements apportés aux limites et aux noms de leurs municipalités. Le recensement reflète la structure administrative en place dans les provinces au 1^{er} janvier 2006¹.

Pour les régions non couvertes par les régions administratives des provinces et des territoires, Statistique Canada, en consultation avec l'administration provinciale ou territoriale, crée certaines divisions de recensement et subdivisions de recensement et leur attribue un nom (et une catégorie, pour les subdivisions). Pour ce qui est du nom des réserves et des établissements indiens, le personnel des Affaires indiennes et du Nord Canada se charge de transmettre l'information à Statistique Canada.

Le nom des subdivisions de recensement unifiées est tiré de celui des subdivisions de recensement qui les composent. Le nom d'une subdivision de recensement unifiée correspond au nom de sa subdivision de recensement ayant la superficie la plus importante.

Le nom des régions métropolitaines de recensement ou des agglomérations de recensement correspond habituellement à celui du ou des centres urbains les plus importants de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement.

1. En raison de contraintes opérationnelles, le personnel de Statistique Canada doit imposer une date limite (1^{er} mars 2006) pour toute modification, afin de s'assurer que tous les changements seront apportés avant la date du recensement, soit le 16 mai 2006.

Les noms de localité ne font pas partie de la hiérarchie géographique normalisée.

Statistique Canada a principalement extrait ces noms des sources suivantes :

- nom signalé par le recenseur lors de recensements antérieurs;
- dossiers historiques sur les subdivisions de recensement (changements de nom ou dissolutions); et
- nom sanctionné par les responsables provinciaux et territoriaux des appellations (ces noms se trouvent dans la Base nationale des données topographiques, administrée à l'échelon fédéral).

On trouvera de plus amples renseignements sur les critères de délimitation des régions géographiques et l'origine des toponymes dans le *Dictionnaire du Recensement de 2006* (n° 92-566-XWF au catalogue).

Codes et identificateurs uniques

Un code géographique est un nombre unique servant à définir une unité géographique normalisée et y accéder aux fins de stockage, de récupération et d'affichage des données.

Le système de codes géographiques des provinces et des territoires, des divisions de recensement et des subdivisions de recensement constitue la Classification géographique type (CGT). Ce codage hiérarchique attribue un identificateur unique à chaque niveau de la hiérarchie. Il a été mis au point par Statistique Canada et a reçu la sanction des administrations provinciales.

Le code d'une subdivision de recensement unifiée est dérivé de celui des subdivisions de recensement qui la composent. Il correspond au code des subdivisions de recensement ayant la superficie la plus importante.

Les codes géographiques des circonscriptions électorales fédérales proviennent de l'Ordonnance de représentation de 2003 du directeur des élections d'Élections Canada.

Tous les autres codes ont été créés par Statistique Canada.

Dans le fichier des attributs géographique, l'identificateur unique (idu) est un enchaînement de codes géographiques qui définissent les régions géographiques normalisées de façon unique. Ainsi, on attribue un code à quatre chiffres unique à l'intérieur d'une division de recensement pour chaque aire de diffusion. Pour repérer chaque aire de diffusion du Canada de façon unique, le code à quatre chiffres de l'aire de diffusion doit être précédé du code à deux chiffres de la province ou du territoire (PR) et du code à deux chiffres de la division de recensement. Cet enchaînement de codes (PR + CÉF + AD) constitue le sigle ADidu.

Les identificateurs uniques sont définis par Statistique Canada.

Chiffres de population et des logements privés du Recensement de 2006

Les chiffres de population et des logements sont tirés des données du Recensement de 2006. Les chiffres de population sont déterminés selon la méthode de jure. On entend par là que les personnes ont été énumérées à leur lieu de résidence habituel, quel que soit l'endroit où ils se trouvaient le 16 mai 2006, jour du recensement.

Pour obtenir plus de renseignements sur les chiffres de population et des logements, veuillez consulter la section Intégralité.

Veuillez consulter l'annexe B pour plus de renseignements sur la qualité des données du Recensement de 2006.

Données sur la superficie des terres du Recensement de 2006

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres servent uniquement à calculer la densité de la population.

Indicateur de réserve indienne partiellement dénombrée en 2006 et 2001

Lors des recensements de 2001 et/ou 2006, le dénombrement n'a pas été autorisé sur certaines réserves et établissements indiens ou a été interrompu avant d'être mené à terme. De plus, la qualité des données recueillies pour certaines réserves et établissements indiens a été jugée insuffisante. Ces régions géographiques (au nombre de 22 en 2006) sont appelées réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

Les données de 2006 ne sont donc pas disponibles pour les réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombrés et ne sont pas comprises dans les totalisations. Les données sur les régions géographiques ayant une ou plusieurs de ces réserves ou établissements font donc l'objet d'un nota à cet effet. En raison des données manquantes, les utilisateurs doivent prendre note que les comparaisons (p. ex., des variations en pourcentage) entre 2001 et 2006 ne sont pas exactes pour les régions géographiques en cause. L'effet des données manquantes est très faible pour les régions géographiques de niveau plus élevé (Canada, provinces, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement), mais peut être important pour les régions plus petites où les réserves indiennes et les établissements indiens en cause représentent une plus grande proportion de la population.

Données de localisation

Le Fichier des attributs géographiques comprend les coordonnées des aires de diffusion (AD), lesquelles sont pondérées en fonction des données sur la population. Chaque unité géographique correspond à une simple coordonnée XY de points représentatifs. Le fichier des attributs géographiques présente les coordonnées de latitude et de longitude selon une projection de Lambert.

Précision de localisation

Indique la précision absolue et relative de la localisation des traits géographiques. La précision absolue s'entend du degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme telles. La précision relative s'entend du degré de correspondance entre la localisation relative des traits et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle. Les énoncés relatifs à la précision de localisation font état de la qualité du fichier ou du produit final après toutes les transformations dont il a fait l'objet.

Les seules données de localisation qu'on retrouve dans le fichier des attributs géographiques sont les points représentatifs des aires de diffusion. Les points représentatifs sont générés à l'aide du logiciel ArcGIS® (version 9) et du fichier des limites cartographiques (FLC) approprié. On utilise les renseignements hydrographiques de diffusion les plus détaillés du FLC. Les points représentatifs sont d'abord calculés et stockés conformément à la projection conique conforme de Lambert; ils sont également convertis en coordonnées de latitude et de longitude.

Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque trait (tels que la population pour une région urbaine, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).

Les codes géographiques, les noms et les genres de régions géographiques ont été vérifiés à nouveau à partir de la Base d'extraction de données ORACLE. Toutes les entités géographiques se rapportent au niveau de l'îlot de diffusion. Les rapports entre tous les codes ont été vérifiés, grâce à un cumul de chaque code géographique et à une comparaison avec la Base d'extraction de données ORACLE. Une description de chacun des rapports à l'intérieur du Fichier des attributs géographiques figure ci-après :

Îlot de diffusion	respecte	Aire de diffusion
Îlot de diffusion	respecte	Localité désignée
Îlot de diffusion	respecte	Subdivision de recensement
Îlot de diffusion	respecte	Subdivision de recensement unifiée
Îlot de diffusion	respecte	Division de recensement
Îlot de diffusion	respecte	Circonscriptions électorale fédérale
Îlot de diffusion	respecte	Secteur de recensement
Îlot de diffusion	respecte	Région économique
Îlot de diffusion	respecte	Secteur de recensement
Îlot de diffusion	respecte	Région métropolitaine de recensement / Agglomération de recensement
Îlot de diffusion	respecte	Classification des secteurs statistiques
Îlot de diffusion	respecte	Région urbaine
Îlot de diffusion	respecte	Province / Territoire
Aire de diffusion	respecte	Subdivision de recensement
Aire de diffusion	respecte	Subdivision de recensement unifiée
Aire de diffusion	respecte	Division de recensement
Aire de diffusion	respecte	Région économique
Aire de diffusion	respecte	Secteur de recensement
Aire de diffusion	respecte	Région métropolitaine de recensement / Agglomération de recensement
Aire de diffusion	respecte	Province / Territoire
Localité désignée	respecte	Subdivision de recensement
Localité désignée	respecte	Division de recensement
Localité désignée	respecte	Province / Territoire
Subdivision de recensement	respecte	Subdivision de recensement unifiée

Subdivision de recensement	respecte	Division de recensement
Subdivision de recensement	respecte	Région économique
Subdivision de recensement	respecte	Région métropolitaine de recensement / Agglomération de recensement
Subdivision de recensement	respecte	Province / Territoire
Subdivision de recensement unifiée	respecte	Division de recensement
Subdivision de recensement unifiée	respecte	Province / Territoire
Division de recensement	respecte	Province / Territoire
Région économique	respecte	Province / Territoire
Circonscriptions électorale fédérale	respecte	Province / Territoire
Secteur de recensement	respecte	Région métropolitaine de recensement / Agglomération de recensement
Secteur de recensement	respecte	Province / Territoire
Région urbaine	respecte	Région métropolitaine de recensement / Agglomération de recensement

Les champs numériques ont été exportés et leur exactitude, vérifiée. Les données numériques affichées en blanc dans le fichier des attributs géographiques sont transformées en zéro (0) à l'exportation. C'est un point dont il faut se rappeler lorsque'on utilise les données du fichier des attributs géographiques sur les chiffres de population et des logements.

Dans les cas où les données sur les chiffres de population et des logements sont supprimées au niveau de l'îlot, en raison du sous-dénombrement d'une réserve indienne ou de règles de suppression, un blanc s'affichera. La population des SDR axée sur les réserves indiennes partiellement dénombrées étant exclue de tous les chiffres du recensement, une population de zéro (en blanc) aux niveaux AD et SDR est cohérente avec les autres données du fichier des attributs géographiques.

Les données sur les noms ont aussi été exportées et on en a vérifié l'exactitude.

Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.

Cohérence interne

On a contrôlé la cohérence des données entre les diverses régions géographiques dans les tableaux ORACLE de la Base d'extraction de données, de laquelle on a tiré les données du fichier des attributs géographiques. On s'est notamment assuré qu'une fois additionnés, les chiffres des niveaux inférieurs donnaient le total du niveau supérieur.

La superficie des terres du Recensement de 2006

Les superficies des terres sont calculées d'après les limites des régions géographiques du recensement en vigueur le 1^{er} janvier 2006 (date de référence géographique pour le Recensement du Canada de 2006). Les données sont disponibles pour toutes les régions géographiques normalisées.

Les données sont tirées de l'Infrastructure des données spatiales (IDS), qui comprend des couches de polygones représentant les plans d'eau. La projection conique conforme de Lambert est transformée en projection conique équivalente d'Albers, étant donné que la notion d'équivalence est indispensable pour calculer la superficie des terres. Les mêmes paramètres de projection (deux parallèles de référence, un méridien central et la latitude du point d'origine de la projection) sont utilisés pour chaque province ou territoire.

Les superficies des terres sont calculées avec le logiciel ArcGIS®. La procédure d'agrégation comprend deux étapes. Premièrement, les superficies sont calculées à huit décimales en kilomètres carrés au niveau de l'îlot de base (IB) et les données sont stockées, puis agrégées au niveau de l'îlot de diffusion (ID) et arrondies à quatre décimales. Deuxièmement, les données des ID distinctes sont agrégées à chaque niveau d'unité géographique normalisée plus élevé.

Les utilisateurs doivent savoir que, même si les limites des régions géographiques normalisées n'ont pas changé entre les recensements de 2001 et de 2006, les superficies des terres peuvent être différentes en raison de décalage de géométrie. Le décalage est occasionné par un changement à l'architecture fondamentale de base de données et des améliorations à la précision de localisation absolue de quelques-unes des rues.

Chiffres de population et des logements

On s'est assuré que la somme des chiffres de population et des logements de 2006, et la somme des chiffres de population du Recensement de 2001, selon les limites de 2006, était cohérente avec les données correspondantes du niveau géographique supérieur. Cette vérification n'a révélé aucune erreur.

Vous trouverez dans la publication intitulée *Classification géographique type, 2006, volume I* (n° 12-571-XIF, XWF au catalogue) la description exhaustive des modifications intercentraires apportées aux régions géographiques.

Hierarchie des régions géographiques — Recherche par hiérarchie

La hiérarchie du fichier des attributs géographiques indique que les régions urbaines (RU) respectent les limites des provinces et des territoires. Au Recensement de 2006, il y avait cinq exceptions; cinq régions urbaines chevauchaient deux provinces. Il s'agit de :

- Campbellton (Nouveau-Brunswick/Québec);
- Hawkesbury (Québec/Ontario);
- Ottawa – Gatineau (Québec/Ontario);
- Flin Flon (Manitoba/Saskatchewan);
- Lloydminster (Saskatchewan/Alberta).

Les données relatives aux RU affichées dans le fichier des attributs géographiques sont exactes. Par exemple, si l'on choisit la liste des RU du Manitoba, seule la portion manitobaine de la population de Flin Flon apparaîtra sur la liste. (Si la sélection des RU d'une province est faite au moyen des codes, il faut alors tenir compte à la fois du code de province et du code de province secondaire.)

La hiérarchie du fichier des attributs géographiques indique que les RMR/AR respectent les limites des provinces. Au Recensement de 2001, il y avait quatre exceptions; quatre RMR/AR chevauchaient deux provinces. Il s'agit de :

- Campbellton (Nouveau-Brunswick/Québec);
- Hawkesbury (Québec/Ontario);
- Ottawa – Gatineau (Québec/Ontario);
- Lloydminster (Saskatchewan/Alberta).

Les données relatives aux RMR/AR affichées dans le fichier des attributs géographiques sont exactes. Par exemple, si l'on choisit la liste des RMR/AR du Nouveau-Brunswick, seule la portion du Nouveau-Brunswick de la population de Campbellton apparaîtra sur la liste. (Quand la sélection des RMR/AR d'une province est faite au moyen des codes, il faut alors tenir compte à la fois du code de province et du code de province secondaire.)

Cohérence avec d'autres produits

Les chiffres du fichier des attributs géographiques sont cohérents avec ceux de la publication *Aperçu national* (n° 92-200-XPB au catalogue). Ils sont aussi conformes à ceux qui ont été diffusés au moyen de GéoSuite.

Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les traits géographiques, leurs attributs et leurs relations sont inclus dans l'ensemble de données ou en sont omis. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

L'annexe C porte sur le nombre de régions géographiques du recensement par province et territoire. Les données ont été comparées avec ceux du fichier des attributs géographiques qui comprennent le bon nombre de régions géographiques.

On traite ci-après de l'intégralité des données du fichier des attributs géographiques.

Chiffres de population et des logements

Les chiffres de population du Recensement de 2006 pour une région donnée représentent le nombre de Canadiens dont le domicile habituel est dans cette région, quel que soit l'endroit où ils se trouvaient le jour du recensement. Sont également compris dans ces chiffres, tous les Canadiens qui demeuraient dans un logement de cette région le jour du recensement et qui n'avaient pas de domicile habituel ailleurs au Canada, de même que ceux qui étaient considérés comme résidents non permanents). Dans la plupart des régions, l'écart est faible entre le nombre de résidents habituels et le nombre de personnes qui se trouvaient dans la région le jour du recensement. À certains endroits, notamment dans des régions touristiques ou de villégiature, ou dans celles où se trouvent d'importants campements de chantier, le nombre de personnes demeurant dans la région à n'importe quel moment pourrait se révéler bien supérieur au nombre de résidents

habituels dont il est fait mention dans le présent document. Les chiffres de population tiennent compte des Canadiens résidant à l'extérieur du pays, mais excluent les résidents étrangers qui vivent au Canada (la catégorie des résidents étrangers exclut les résidents non permanents). Compte tenu de ces divergences, les utilisateurs ne doivent pas conclure que les chiffres de population correspondent au nombre de personnes qui habitent dans les logements déclarés.

Pour le Recensement de 2006, un logement privé se définit par :

Un ensemble de pièces d'habitation conçues ou transformées qu'occupent ou pourraient occuper une personne ou un groupe de personnes. De plus, un logement privé doit être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et doit fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries, comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige.

Les logements privés ordinaires se subdivisent en deux catégories : les logements privé – total et les logements occupés par des résidents habituels.

Certaines réserves et établissements indiens ont été partiellement dénombrés lors des Recensement de 2006. Ces réserves et établissements peuvent être repérés au moyen de l'indicateur de réserve indienne partiellement dénombrée de 2006, là où ils apparaissent dans le fichier des attributs géographiques.

Les chiffres de population et des logements de 2006 de toute région géographique, dont l'indicateur de réserve indienne partiellement dénombrée de 2006 correspond à la valeur 1, sont laissés en blanc.

En raison des données manquantes, on met les utilisateurs en garde, à savoir que les comparaisons (comme le taux de variation) entre les données de 2001 et de 2006 sont inexactes pour les régions géographiques touchées. Bien que l'impact des données manquantes soit très faible pour les régions géographiques de niveau supérieur (Canada, PR, RMR et AR), l'impact peut être significatif pour de plus petites régions pour lesquelles les réserves et établissements concernés constituent une plus grande proportion de la population.

Catégorie de subdivisions de recensement

L'annexe D indique le nombre de catégories de subdivisions de recensement par province et territoire. Les données ont été vérifiées à partir du fichier des attributs géographiques, qui comprennent toutes les catégories de subdivisions de recensement.

4. Spécifications techniques

Configuration du système et cliché d'enregistrement et descriptions des éléments/champs

Le Fichier des attributs géographiques nécessite au moins 1 Mo de mémoire vive pour l'entreposage.

Le cliché d'enregistrement suivant comprend une liste des 43 champs inclus dans le Fichier des attributs géographiques. Le cliché d'enregistrement se divise comme suit : nom du champ, type de données (c.-à-d. numérique ou alphanumérique), position du champ et description.

Tableau 4.1 Fichier des attributs géographiques - cliché d'enregistrement

Nom d'attribut	Description	Type de données	Taille	Position
IDidu	Numéro d'identification unique de l'îlot de diffusion (composé du code à 2 chiffres de la province/territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement, du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion et du code à 2 chiffres de l'îlot de diffusion).	Char	10	1
IDpop2006	La population des îlots de diffusion de Recensement de 2006	Num	8	11
IDtlog2006	Recensement de 2006 – Total des logements privés des îlots de diffusion	Num	8	19
IDrh2006	Recensement de 2006 – Logements privés occupés par les résidents habituels	Num	8	27
IDSUP	Recensement de 2006 – Superficie des îlots de diffusion	Num	13.4	35
ID_ri2006	Recensement de 2001 – Indicateur de refus de réserve indienne	Char	1	48
ADidu	Numéro d'identification unique de l'aire de diffusion (composé du code à 2 chiffres de la province/territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion).	Char	8	49
ADlamx	Coordonnée x d'un point représentatif de l'aire de diffusion en coordonnées Lambert	Num	18.8	57
ADlamy	Coordonnée y d'un point représentatif de l'aire de diffusion en coordonnées Lambert	Num	18.8	75
ADlat	Point représentatif de l'aire de diffusion en degrés latitude.	Num	10.6	93
ADlong	Point représentatif de l'aire de diffusion en degrés longitude.	Num	12.6	103
PRidu	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire.	Char	2	115

Tableau 4.1 Fichier des attributs géographiques - cliché d'enregistrement (suite)

Nom d'attribut	Description	Type de données	Taille	Position
PRnom	Nom de la province ou du territoire.	Char	51	117
PRanom	Nom français de la province ou du territoire.	Char	25	168
PRfnom	Nom anglais de la province ou du territoire.	Char	25	193
PRaabbrev	Abréviation française du nom de la province ou du territoire.	Char	10	218
PRfabbrév	Abréviation anglaise du nom de la province ou du territoire.	Char	10	228
CÉFidu	Numéro d'identification unique de la circonscription électorale fédérale (composé du code à 2 chiffres de la province et du code à 3 chiffres de la circonscription électorale fédérale).	Char	5	238
CÉFnom	Nom de la circonscription électorale fédérale.	Char	83	243
RÉidu	Numéro d'identification unique de la région économique (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 2 chiffres de la région économique).	Char	4	326
RÉnom	Nom de la région économique.	Char	87	330
DRidu	Numéro d'identification unique de la division de recensement (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 2 chiffres de la division de recensement).	Char	4	417
DRnom	Nom de la division de recensement.	Char	31	421
DRgenre	Genre de division de recensement (voir le Domaine).	Char	3	452
SDRidu	Numéro d'identification unique de la subdivision de recensement (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 3 chiffres de la subdivision de recensement).	Char	7	455
SDRnom	Nom fourni par les autorités fédérales ou provinciales/territoriales.	Char	51	462
SDRgenre	Les subdivisions de recensement sont classifiées en 55 genres selon les désignations adoptées par les autorités fédérales ou provinciales/territoriales.	Char	3	513
CSSgenre	La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement ou d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.	Char	1	516

Tableau 4.1 Fichier des attributs géographiques - cliché d'enregistrement (suite)

Nom d'attribut	Description	Type de données	Taille	Position
CSScode	Code de classification d'un secteur statistique.	Char	3	517
SRUidu	Numéro d'identification unique de la subdivision de recensement unifiée (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 3 chiffres de la subdivision de recensement unifiée).	Char	7	520
SRUnom	Nom de la subdivision de recensement unifiée.	Char	51	527
LDidu	Numéro d'identification unique de la localité désignée (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 4 chiffres de la localité désignée).	Char	6	578
LDnom	Nom de la localité désignée.	Char	80	584
LDgenre	Le genre de la localité désignée.	Char	3	664
RMRidu	Identificateur unique de la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement, pour la partie provinciale.	Char	5	667
RMRnom	Nom de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement.	Char	83	672
RMRgenre	Champ à caractère unique indiquant si l'unité est une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement (voir le Domaine).	Char	1	755
SRidu	Numéro d'identification unique du secteur de recensement (composé du code à 3 chiffres de région métropolitaine de recensement et d'agglomération de recensement suivi du code à 7 chiffres de SRNOM).	Char	10.2	756
SRcode	Code de secteur de recensement.	Char	4	766
SRnom	Nom du secteur de recensement.	Char	7.2	770
RUidu	Numéro d'identification unique de la région urbaine, pour la partie provinciale (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 4 chiffres de la région urbaine).	Char	6	777
RUnom	Nom de la région urbaine.	Char	77	783
RUgenre	Genre de la région urbaine.	Char	1	860

Domaine

Voici la liste des genres de divisions de recensement.

Division de recensement / Census division (CDR)
Comté / County (CT)
County (CTY)
District (DIS)
District municipality (DM)
Management board (MB)
Municipalité régionale de comté (MRC)
Regional district (RD)
Region (REG)
Regional municipality (RM)
Territoire équivalent (TÉ)
Territoire / Territory (TER)
United counties (UC)

Genre de Classification des secteurs statistiques :

La Classification des secteurs statistiques regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). La Classification des secteurs statistiques est utilisée aux fins de la diffusion des données.

Valeurs de la Classification des secteurs statistiques :

- 1 Subdivisions de recensement dans les régions métropolitaines de recensement
- 2 Subdivisions de recensement dans les agglomérations de recensement ayant au moins un secteur de recensement
- 3 Subdivisions de recensement dans les agglomérations de recensement sans secteur de recensement
- 4 Subdivisions de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement dans la catégorie de ZIM forte
- 5 Subdivisions de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement dans la catégorie de ZIM modérée
- 6 Subdivisions de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement dans la catégorie de ZIM faible
- 7 Subdivisions de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement dans la catégorie de ZIM sans influence
- 8 Subdivisions de recensement dans un territoire

RMRGENRE :

Les genres associés avec les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement sont : B pour la région métropolitaine de recensement, D pour agglomération de recensement sans secteur de recensement, K pour les agglomérations de recensement subdivisées en secteurs de recensement.

Annexe A : Glossaire

Aire de diffusion

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

Base nationale de données géographiques

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada. Elle renferme des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses. Elle comprend également des couches de référence distinctes renfermant des traits physiques et culturels comme le réseau hydrographique et les noms de cours d'eau, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique.

La BNDG a été créée en 1997 dans le cadre d'un projet conjoint de Statistique Canada et Élections Canada visant à élaborer et à tenir à jour un fichier du réseau routier national qui répondrait aux besoins des deux organismes. On a procédé à la construction de la BNDG (c'est-à-dire l'intégration des fichiers de Statistique Canada, d'Élections Canada et de Ressources naturelles Canada) de 1998 à 2000. Par la suite, Statistique Canada et Élections Canada ont rapproché leurs fonds de limites numériques avec la géométrie du réseau routier de la nouvelle base de données afin qu'on puisse en tirer des produits fonctionnels.

Depuis 2001, nous nous consacrons principalement à l'amélioration de la qualité des données contenues dans la BNDG; et nos travaux visent particulièrement à actualiser le réseau routier et à en améliorer la qualité. Un grand nombre de noms de routes et de tranches de numéros de voirie ainsi que des noms de cours d'eau ont été ajoutés à la base. Statistique Canada et Élections Canada ont déterminé les priorités en vue de répondre aux besoins opérationnels des deux organismes pour appuyer les activités du recensement et les activités électorales.

Carte de référence

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

Carte thématique

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un thème ou plus pour les régions géographiques normalisées. La carte peut être de nature qualitative (p. ex., principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex., variation en pourcentage de la population).

Chiffres ajustés

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement lorsque des limites ont été modifiées entre les deux recensements.

Circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées pour le Recensement de 2006 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2003.

Classification des secteurs statistiques

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). La CSS est utilisée aux fins de la diffusion des données.

Classification géographique type

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour trois genres de régions géographiques : provinces et territoires, divisions de recensement (DR) et subdivisions de recensement (SDR). La CGT fournit des codes numériques uniques de ces régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique.

Code géographique

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

Code postal

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

Côté d'îlot

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

Date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2006, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2006.

Densité de la population

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

Division de recensement

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme les comtés, les municipalités régionales de comté et les *regional districts*) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

Écoumène

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

Énoncés sur la qualité des données spatiales

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Fichier des limites cartographique

Les fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien. Certains lacs intérieurs et cours d'eau sont inclus dans une couche supplémentaire.

Fichier du réseau routier

Le fichier du réseau routier (FRR) comporte des routes, des noms de route, des tranches d'adresses et des routes ordonnées pour l'ensemble du pays. La plupart du temps, les tranches d'adresses sont établies en fonction des logements et ne sont généralement disponibles que dans les grands centres urbains du Canada.

Fichier numérique de limite

Les fichiers numériques des limites (FNL) contiennent les limites utilisées pour la collecte des données du Recensement de 2006 qui, de ce fait, se prolongent souvent en ligne droite dans les étendues d'eau.

Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un identificateur géographique (code) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux AD.

Groupe de taille de la population urbaine

Le terme « groupe de taille de la population urbaine » désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations normalisées où la répartition des régions urbaines, selon leur population au recensement actuel, est indiquée selon les groupes de taille prédéterminés suivants :

1 000	à	2 499
2 500	à	4 999
5 000	à	9 999
10 000	à	24 999
25 000	à	49 999
50 000	à	99 999
100 000	à	499 999
500 000	et plus	

Les totalisations ne sont pas limitées à ces groupes de taille prédéterminés; la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de taille de la population établi par l'utilisateur.

Îlot de diffusion

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou les limites des régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

Infrastructure des données spatiales

L'Infrastructure des données spatiales (IDS), connue autrefois sous le nom de Base géographique nationale (BGN), est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée à l'extérieur de Statistique Canada. Elle contient des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses tirés de la Base nationale de données géographiques (BNDG) ainsi que des arcs des limites de régions géographiques normalisées ne suivant pas les routes, le tout intégré dans une couche linéaire. La base de données comprend aussi une couche de polygones représentant les îlots de base (IB) (l'îlot de base est la plus petite unité de polygone dans la base de données formée par l'intersection de toutes les routes et des arcs de régions géographiques ne suivant pas les routes) des couches de limites de régions géographiques normalisées, des tableaux d'attributs dérivés ainsi que des couches de référence renfermant des traits physiques et culturels (tels l'hydrographie, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique) tirés de la BNDG.

L'IDS soutient une grande diversité d'activités du recensement comme la maintenance et la délimitation des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des îlots de diffusion, des aires de diffusion et des régions urbaines) et le géocodage. L'IDS est également la source utilisée pour générer un grand nombre de produits géographiques pour le Recensement de 2006, comme les fichiers des limites cartographiques et les fichiers du réseau routier.

Localité

Le terme « localité » (LOC) renvoie aux noms de localités historiques des anciennes subdivisions de recensement (municipalités), des anciennes localités désignées, des anciennes régions urbaines ainsi qu'aux noms d'autres entités telles que les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées.

Localité désignée

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou une région urbaine.

Les localités désignées sont établies par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada en vue de fournir des données pour les régions inframunicipales.

Nom de localité

Le terme « nom de localité » renvoie à un ensemble de noms comprenant les subdivisions de recensement actuelles (municipalités), les localités désignées actuelles et les régions urbaines actuelles, ainsi que les noms des localités.

Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale

Les concepts de « noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale » permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) et d'une agglomération de recensement (AR).

Le « noyau urbain » est une grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 50 000 habitants dans le cas d'une RMR ou à au moins 10 000 habitants dans le cas d'une AR.

Le noyau urbain d'une AR qui a été fusionnée à une RMR adjacente ou à une plus grande AR est appelé « noyau urbain secondaire ».

La « banlieue urbaine » comprend toutes les petites régions urbaines à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas contiguës au noyau urbain de la RMR ou de l'AR.

La « banlieue rurale » est le territoire au sein d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

Point représentatif

Un point représentatif est un point qui représente une ligne ou un polygone. Le point est situé le long du centre de la ligne. Pour le polygone, il est situé soit au centre ou selon la pondération de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, les îlots de diffusion, les aires de diffusion, les subdivisions de recensement, les régions urbaines et les localités désignées.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appariés aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les appariés aux AD.

Projection cartographique

La projection cartographique est le processus qui consiste à transformer et à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est généralement utilisée à la production des cartes à petite échelle; cette projection cartographique est la plus utilisée à Statistique Canada.

Province ou territoire

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées. Le Canada est divisé en 10 provinces et trois territoires.

Région agricole de recensement

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

Région économique

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. L'agglomération de recensement doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si la population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Les régions urbaines comprises dans une RMR ou une AR qui ne sont pas contiguës à un noyau urbain sont appelées banlieues urbaines, tandis que les régions rurales sont appelées banlieues rurales.

Lorsque le noyau urbain d'une AR compte au moins 50 000 habitants, elle est subdivisée en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement de l'AR sont maintenus même si, ultérieurement, la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

Région rurale

Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des régions urbaines. Ensemble, les régions urbaines et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les banlieues rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

Région urbaine

Une région urbaine (RU) a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement actuel. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

La population urbaine comprend toutes les personnes qui vivent dans les noyaux urbains, les noyaux urbains secondaires et les banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans des régions urbaines à l'extérieur des RMR et des AR.

Secteur de recensement

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les secteurs de recensement de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

Subdivision de recensement

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

Subdivision de recensement unifiée

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

Superficie des terres

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

Système de coordonnées

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs de coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) ou rectangulaires (comme le système universel transverse de Mercator).

Les fichiers des limites cartographiques, les fichiers du réseau routier, les fichiers numériques des limites et les points représentatifs sont diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

Système de référence géodésique

Un système de référence géodésique est la combinaison d'un ellipsoïde, qui précise les dimensions et la forme de la terre, et d'un point de base à partir duquel on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre.

Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement

Le concept de zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement situées à l'extérieur des RMR et des AR sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou sans influence) que les RMR et/ou les AR exercent sur elles.

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées dans l'une des catégories de ZIM en fonction du pourcentage de résidents membres de la population active occupée dont le lieu de travail est situé dans le noyau urbain des RMR ou AR. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Elles forment des zones autour des RMR et des AR et sont classées dans les différentes catégories (de ZIM forte à ZIM sans influence) à mesure que la distance qui les séparent des RMR et des AR augmente.

Annexe B : Qualité des données, échantillonnage et pondération, confidentialité et arrondissement aléatoire

Généralités

Le Recensement de 2006 a été une entreprise complexe et de grande envergure. Bien que l'on ait déployé des efforts considérables pour assurer le respect de normes élevées au cours des opérations de la collecte et du traitement, il est inévitable que les estimations résultantes soient entachées d'erreurs. Les utilisateurs des données du recensement doivent savoir que ces erreurs existent et doivent avoir une idée générale de leurs principales composantes afin d'être en mesure de déterminer l'utilité des données produites et d'évaluer les risques qu'ils courent en tirant des conclusions ou en prenant des décisions à partir de ces données.

Des erreurs peuvent se produire pratiquement à toutes les étapes du recensement, depuis la préparation du matériel d'enquête jusqu'au traitement des données, en passant par l'établissement des listes de logements et la collecte des données. Certaines erreurs, qui surviennent par hasard, ont tendance à s'annuler lorsque les réponses fournies par les divers répondants sont agrégées pour un groupe assez important. Dans le cas d'erreurs de cette nature, l'estimation correspondante sera d'autant plus précise que le groupe visé sera grand. C'est pourquoi on conseille aux utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils utilisent des estimations relatives à de petits groupes. Toutefois, certaines erreurs peuvent survenir de façon plus systématique et introduire un « biais » dans les estimations. Comme ce biais persiste quelle que soit la taille du groupe pour lequel les réponses sont agrégées et comme il est particulièrement difficile d'en mesurer l'importance, les erreurs systématiques posent pour la plupart des utilisateurs de données des problèmes plus graves que les erreurs aléatoires mentionnées plus haut.

En ce qui concerne les données du recensement en général, les principaux types d'erreurs sont les suivants :

- les erreurs de couverture qui se produisent lorsqu'on oublie des logements ou des personnes, qu'on les dénombre à tort ou qu'on les compte plus d'une fois;
- les erreurs dues à la non-réponse qui surviennent lorsqu'on n'a pu obtenir de réponses d'un certain nombre de ménages ou de personnes en raison d'une absence prolongée ou pour toute autre raison ou bien lorsqu'on n'a pu obtenir de réponses pour un certain nombre de questions dans un questionnaire rempli;
- les erreurs de réponse qui surviennent lorsque le répondant, ou parfois le recenseur, a mal interprété une question du recensement et a inscrit une mauvaise réponse ou s'est tout simplement trompé de case de réponse;
- les erreurs de traitement qui peuvent se produire à diverses étapes, notamment lors du codage, lorsque les réponses en lettres sont converties en codes numériques; lors de la saisie des données, lorsque les réponses figurant au questionnaire du recensement sont transférées dans un format électronique par un système de reconnaissance optique de caractères ou par des préposés à l'entrée de données; lors de l'imputation, lorsqu'une réponse « valide », mais pas nécessairement exacte, est insérée dans un enregistrement par l'ordinateur pour remplacer une réponse manquante ou « invalide » (« valide » et « invalide » renvoient à la cohérence de la réponse, compte tenu des autres renseignements compris dans l'enregistrement);

- les erreurs d'échantillonnage qui s'appliquent uniquement aux questions supplémentaires figurant dans le questionnaire complet distribué à un échantillon de un cinquième des ménages. Ces erreurs résultent du fait que les réponses à ces questions supplémentaires, une fois pondérées pour représenter l'ensemble de la population, diffèrent inévitablement des réponses qu'on aurait obtenues si l'on avait posé ces questions à tous les ménages.

Les types d'erreur mentionnés plus haut ont tous une composante aléatoire et une composante systématique. Toutefois, la composante systématique de l'erreur d'échantillonnage est d'ordinaire très petite comparativement à sa composante aléatoire. Dans le cas des autres erreurs non dues à l'échantillonnage, tant la composante aléatoire que la composante systématique peuvent être importantes.

Erreurs de couverture

Les erreurs de couverture ont une incidence directe sur la précision des chiffres du recensement, c'est-à-dire sur la taille des divers univers du recensement : la population, les familles, les ménages et les logements. Bien que des mesures aient été prises pour corriger certaines erreurs identifiables, les chiffres définitifs sont toujours entachés d'une certaine erreur parce que des personnes ou des logements ont été omis, dénombrés à tort ou comptés plus d'une fois.

L'omission de logements ou de personnes se traduit par un sous-dénombrement. Des logements peuvent être oubliés en raison soit d'une mauvaise interprétation des limites des unités de collecte (UC), soit qu'ils n'ont pas l'apparence de logements ou soit qu'ils semblent inhabitables. Des personnes peuvent être omises parce que leur logement est omis ou classé comme inoccupé, ou parce que le répondant a mal interprété les instructions concernant les personnes à inclure sur le questionnaire. Enfin, certaines personnes peuvent être omises parce qu'elles n'ont pas de domicile habituel et qu'elles n'ont pas passé la nuit du recensement dans un logement.

Le dénombrement erroné ou le double compte de logements ou de personnes se traduit par un surdénombrement. Il peut y avoir surdénombrement de logements lorsque des constructions impropres à l'habitation sont classées comme logements (dénombrement erroné), lorsqu'il existe une certaine ambiguïté au sujet des limites des unités de collecte (UC) ou lorsque des unités d'habitation (par exemple, des chambres) sont comptées séparément plutôt que d'être considérées comme faisant partie d'un seul logement (double compte). Les personnes peuvent être comptées plus d'une fois parce que leur logement a été compté deux fois ou parce que les lignes directrices concernant les personnes à inscrire dans le questionnaire ont été mal interprétées. À l'occasion, il arrive qu'une personne ne faisant pas partie de l'univers de la population du recensement, comme un résident étranger ou une personne fictive, soit dénombrée à tort. En moyenne, le surdénombrement est moins susceptible de se produire que le sous-dénombrement; les chiffres des logements et des personnes sont donc probablement légèrement sous-estimés.

Pour le Recensement de 2006, trois études permettent de mesurer l'erreur de couverture. Au cours de l'Enquête sur la classification des logements, les logements initialement listés comme inoccupés étaient révisités pour vérifier qu'ils étaient effectivement inoccupés le jour de recensement. Parallèlement, les logements classés comme non répondants au recensement étaient révisités pour déterminer le nombre de résidents habituels et leurs caractéristiques. Les chiffres définitifs du recensement des logements et des particuliers ont été ajustés pour compenser pour les logements qui étaient classés inoccupés par erreur. Il se peut aussi que les chiffres du recensement étaient ajustés pour les logements classés comme non répondants. En dépit de ces ajustements, les chiffres définitifs peuvent tout de même être entachés d'un certain sous-dénombrement. Le sous-dénombrement tend à être plus élevé pour certains segments de la population comme les jeunes adultes (plus

particulièrement ceux de sexe masculin) et les personnes récemment immigrées. L'Étude de la contre-vérification des dossiers permet de mesurer le sous-dénombrement résiduel pour le Canada, de même que pour chaque province et chaque territoire. L'Étude sur le surdénombrement a pour objet d'étudier les erreurs de surdénombrement. Ensemble, les résultats de l'Étude de la contre-vérification des dossiers et de l'Étude sur le surdénombrement fournissent une estimation du sous-dénombrement net.

Autres erreurs non dues à l'échantillonnage

Alors que les erreurs de couverture ont une incidence sur le nombre d'unités comprises dans les divers univers du recensement, d'autres erreurs influent sur les caractéristiques de ces unités.

Il est parfois impossible d'obtenir une réponse complète d'un ménage, même si le logement a été classé comme étant occupé et un questionnaire y a été posté ou livré. Il se peut que les membres du ménage aient été absents pendant toute la période du recensement ou, en de rares occasions, que le membre responsable du ménage ait refusé de remplir le questionnaire. Il arrive plus souvent que le questionnaire soit retourné, mais qu'il y ait des questions laissées sans réponse. Des efforts sont déployés afin d'obtenir un questionnaire le plus complet possible. Une fois les questionnaires saisis, une analyse est faite pour détecter les cas spécifiques de non-réponses partielles et des suivis par interviews sont tentés afin d'obtenir l'information manquante. Malgré tout, il existe toujours un petit nombre de réponses manquantes à la fin de l'étape de la collecte, c'est-à-dire d'erreurs dues à la non-réponse. Bien que les réponses manquantes soient éliminées en cours de traitement en remplaçant chacune d'elles par la réponse correspondante figurant dans un enregistrement « similaire », il est possible que certaines erreurs d'imputation s'y glissent. Cela est particulièrement grave lorsque les personnes non répondantes diffèrent des répondants sous certains aspects; en effet, cette procédure introduit un biais dû à la non-réponse.

Même lorsqu'une réponse est obtenue, il se peut qu'elle ne soit pas tout à fait exacte. Il est possible que le répondant ait mal interprété la question ou ait donné une réponse au jugé, surtout lorsqu'il répondait pour le compte d'un autre membre du ménage, qui était peut-être absent. Il est aussi possible que le répondant ait inscrit sa réponse au mauvais endroit sur le questionnaire. Ces erreurs sont désignées sous le nom d'erreurs de réponse. Bien que ces erreurs surviennent d'ordinaire parce que les répondants ont fourni des renseignements inexacts, elles peuvent aussi résulter d'erreurs commises par les recenseurs qui ont rempli certaines parties du questionnaire, comme le type de construction résidentielle, ou qui ont effectué le suivi pour obtenir une réponse manquante.

Certaines questions du recensement nécessitent une réponse en toutes lettres. Pendant le traitement, on attribue un code numérique à ces réponses. Il est possible que des erreurs de codage se produisent lorsque la réponse écrite est ambiguë, incomplète ou difficile à lire, ou lorsque la liste des codes est longue (p. ex., principal domaine d'études, lieu de travail). L'étape formelle du contrôle qualitatif (CQ) permet de cerner et de rectifier les erreurs de codage et d'en réduire le nombre. Un échantillon continu des réponses est codé indépendamment une deuxième fois. La résolution des incohérences entre les premier et deuxième codages détermine la nécessité, s'il y a lieu, de coder à nouveau l'unité de travail. Les tâches de codage du recensement sont maintenant automatisées, ce qui a pour conséquence de réduire le nombre d'erreurs de codage.

Les renseignements figurant dans les questionnaires sont balayés et saisis dans un fichier informatique. Afin de s'assurer que le nombre d'erreurs de saisies de données se retrouve en deçà les seuils admissibles, un échantillon des champs est échantillonné et resaisi. Une analyse des deux saisies est faite. Les résultats insatisfaisants sont identifiés, corrigés et des mesures correctives sont faites au système afin de minimiser leur occurrence.

Une fois saisies, les données font l'objet de vérifications qui consistent à les soumettre à une série de contrôles informatiques visant à relever les réponses manquantes ou incohérentes. À l'étape de l'imputation, on substitue à ces dernières des réponses déduites à partir des autres données de l'enregistrement ou des réponses tirées d'un enregistrement donneur similaire. L'imputation permet d'obtenir une base de données complète dont les données correspondent aux chiffres du recensement et facilitent les analyses multidimensionnelles. Même si des erreurs peuvent être introduites à l'étape de l'imputation, les méthodes utilisées ont fait l'objet de tests rigoureux visant à réduire au minimum les erreurs systématiques.

Diverses études sont réalisées afin d'évaluer la qualité des réponses obtenues dans le cadre du Recensement de 2006. Ainsi, on a calculé les taux de non-réponse et les taux de rejet au contrôle pour chaque question. Ces taux peuvent permettre de déterminer le potentiel d'erreurs dues à la non-réponse et d'autres types d'erreurs. De même, les totalisations établies à partir des données du Recensement de 2006 ont été ou seront comparées avec les estimations correspondantes obtenues à partir des données des recensements précédents, des enquêtes-échantillon (comme l'Enquête sur la population active) et de divers dossiers administratifs (comme les registres des naissances et le cadastre municipal). Ces comparaisons peuvent permettre de cerner les problèmes de qualité éventuels ou, à tout le moins, de relever les divergences entre les sources.

Outre ces comparaisons entre données agrégées, certaines études de couplage de microdonnées sont actuellement menées afin de comparer les réponses de certains particuliers obtenues au recensement à celles d'une autre source de renseignements. Pour un certain nombre de caractéristiques « stables » (comme l'âge, le sexe, la langue maternelle et le lieu de naissance), on compare les réponses obtenues auprès d'un échantillon de personnes à l'occasion du Recensement de 2006 aux réponses obtenues des mêmes personnes à l'occasion du Recensement de 2001.

Erreurs d'échantillonnage

Les estimations obtenues en pondérant les réponses recueillies auprès d'un échantillon sont susceptibles d'être entachées d'erreurs en raison de la répartition des caractéristiques au sein de l'échantillon, qui n'est généralement pas identique à la répartition correspondante au sein de la population dans laquelle l'échantillon a été prélevé.

L'erreur susceptible d'être introduite par l'échantillonnage variera en fonction de la rareté relative de la caractéristique étudiée au sein de la population. Lorsque la valeur contenue dans la case est élevée, cette erreur sera relativement faible proportionnellement à cette valeur. Lorsque la valeur contenue dans la case est faible, cette erreur sera relativement importante proportionnellement à cette valeur.

L'erreur susceptible d'être introduite par l'échantillonnage est d'ordinaire exprimée sous forme d'« erreur type ». Il s'agit de la racine carrée de la moyenne, calculée pour l'ensemble des échantillons de même taille prélevés selon le même plan d'échantillonnage, des carrés de l'écart de l'estimation obtenue à partir de l'échantillon par rapport à la valeur pour l'ensemble de la population.

Le tableau ci-dessous fournit des mesures approximatives de l'erreur type due à l'échantillonnage des données obtenues à partir du questionnaire complet (2B). Ces mesures sont données uniquement à titre indicatif.

Tableau B.1 Erreur type approximative due à l'échantillonnage pour les données-échantillon du Recensement de 2006

Valeur contenue dans la case	Erreur type approximative
50 ou moins	15
100	20
200	30
500	45
1 000	65
2 000	90
5 000	140
10 000	200
20 000	280
50 000	450
100 000	630
500 000	1 400

Les utilisateurs souhaitant déterminer l'erreur d'échantillonnage approximative pour une case de données dont la valeur a été obtenue à partir de l'échantillon de 20 % doivent choisir l'erreur type correspondant à l'entrée dans la colonne « Valeur contenue dans la case » ci-dessus qui se rapproche le plus du chiffre de personnes, de ménages ou de familles qui figure dans la case de données de la totalisation en cause. En utilisant la valeur ainsi obtenue pour l'erreur type, l'utilisateur peut, en général et à juste titre, être certain que la valeur réelle pour la population dénombrée (ne tenant pas compte des formes d'erreurs autres que l'erreur d'échantillonnage) ne s'écarte pas de la valeur contenue dans la case dans une proportion supérieure ou inférieure à trois fois l'erreur type (p. ex., si la valeur contenue dans la case est 1 000, la fourchette à l'intérieur de laquelle se situe la valeur réelle serait de $1\ 000 \pm [3 \times 65]$ ou de $1\ 000 \pm 195$).

Les erreurs types données dans le tableau ci-dessus ne s'appliquent pas aux totaux de population, de logements, de ménages ou de familles pour les régions géographiques en discussion (voir Échantillonnage et pondération ci-dessous). On peut déterminer l'effet de l'échantillonnage pour ces valeurs en les comparant à celles des produits correspondants contenant des données intégrales.

Il est à noter que l'effet du plan d'échantillonnage et de la méthode de pondération utilisés dans le cadre du Recensement de 2006 variera d'une caractéristique à l'autre et d'une région géographique à l'autre. Il est donc possible que les valeurs de l'erreur type données dans le tableau ci-dessus sous-estiment ou surestiment l'erreur attribuable à l'échantillonnage.

Échantillonnage et pondération

Les données du Recensement de 2006 sont soit des données intégrales (c'est-à-dire recueillies auprès de l'ensemble des ménages), soit des données-échantillon que l'on a pondérées pour obtenir des estimations pour l'ensemble de la population. Les données obtenues à partir du questionnaire complet (2B) étaient recueillies auprès d'un échantillon aléatoire de 20 % des ménages. Tous les en-têtes de tableaux sont annotés en conséquence. On notera que, dans les réserves indiennes et les régions éloignées, toutes les données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population.

Il est possible que, pour une région géographique donnée, le total ou le total partiel pondéré de la population, des ménages, des logements ou des familles diffère du chiffre correspondant figurant dans les publications contenant des données intégrales. Ces variations sont attribuables à l'échantillonnage et au fait que les données intégrales n'excluent pas les pensionnaires d'établissements institutionnels, contrairement aux données-échantillon.

Confidentialité et arrondissement aléatoire

Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués aux tableaux ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de « 5 » et, dans certains cas, de « 10 ». Cette technique assure une protection efficace contre la divulgation sans ajouter d'erreur significative dans les données du recensement. Les utilisateurs doivent savoir que les totaux et les marges sont arrondis séparément et qu'ils ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis séparément dans les répartitions. De plus, il faut s'attendre à ce que les totaux et les autres chiffres correspondants dans diverses totalisations du recensement présentent quelques légères différences. De même, la somme des pourcentages, qui sont calculés à partir de chiffres arrondis, ne correspond pas forcément à 100 %. Les statistiques d'ordre (médiane, quartiles, percentiles, etc.) ainsi que les mesures de dispersion comme l'erreur type sont calculées de la façon habituelle. Lorsqu'une statistique est définie comme le quotient de deux nombres (c'est le cas pour des moyennes, des pourcentages et des proportions), les deux nombres sont arrondis avant d'effectuer la division. S'il s'agit de revenu, de dépenses de propriété, de valeur du logement, d'heures travaillées, de semaines travaillées ou d'âge, la somme est définie comme le produit de la moyenne par la fréquence pondérée arrondie. Sinon, c'est la somme pondérée qui est arrondie. Il faut noter que la distorsion importante peut résulter de l'arrondissement aléatoire dans le cas des cases de faible valeur. Cette distorsion peut entraîner une perte de précision pour les cases de données renfermant des chiffres peu élevés. De plus, une statistique est supprimée si le nombre actuel d'enregistrements ayant servi au calcul est inférieur à 4 ou si la somme du poids de ces enregistrements est inférieure à 10. En outre, dans le cas de valeurs exprimées en dollars, la statistique est supprimée si l'étendue des valeurs est trop petite ou si toutes les valeurs sont inférieures, en valeur absolue, à un certain seuil. De plus, toujours dans le contexte des valeurs exprimées en dollars, la statistique est supprimée si une valeur exprimée en dollars est trop grande comparée aux autres.

Les utilisateurs devraient, lors de l'agrégation des données arrondies, être conscients de cette distorsion. Les erreurs dues à l'arrondissement ont tendance à s'annuler lorsque les chiffres contenus dans les cases sont agrégés de nouveau. Cependant, il est possible de réduire les distorsions en intégrant dans la mesure du possible les totaux partiels appropriés dans les totalisations.

Les utilisateurs désirant obtenir un maximum de précision peuvent aussi choisir de demander des totalisations personnalisées. Dans le cas de produits personnalisés, l'agrégation se fait à partir des enregistrements dans la base de données du recensement se rapportant aux particuliers. L'arrondissement aléatoire a lieu uniquement après que les cases de données ont été agrégées, ce qui réduit la distorsion au minimum.

Outre l'arrondissement aléatoire, on a adopté la technique de la suppression des régions, afin d'assurer encore mieux la confidentialité des réponses des particuliers.

Dans le cadre de la suppression des régions, toutes les données caractéristiques se rapportant aux régions géographiques dont la population est inférieure à une taille donnée sont supprimées. L'importance de la suppression est fonction des facteurs suivants :

- si les données sont totalisées à partir de la base de données intégrales, elles sont supprimées si la population totale de la région est inférieure à 40 personnes;
- si les données sont totalisées à partir de la base de données-échantillon, elles sont supprimées si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, est inférieure à 40 personnes, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon.

Il y a quelques exceptions à ces règles :

- les données renfermant une répartition du revenu et les statistiques connexes sont supprimées si la population de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, est inférieure à 250 personnes selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon, ou encore si le nombre de ménages privés est inférieur à 40, selon la base de données-échantillon;
- les données renfermant une répartition du lieu du travail et les statistiques connexes sont supprimées si le nombre de personnes occupées dans la région est inférieur à 40, selon la base de données-échantillon. Si ces données incluent, en plus, une répartition du revenu, le seuil est changé à 250 personnes, toujours selon la base de données-échantillon;
- les totalisations traitant à la fois du lieu de travail et du lieu de résidence ainsi que les statistiques connexes sont supprimées si le nombre de personnes occupées dans la région est inférieur à 40 selon la base de données-échantillon ou si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon est inférieure à 40 personnes. Si ces totalisations incluent, en plus, une répartition du revenu, le seuil est changé à 250 personnes dans tous les cas et les totalisations sont supprimées si le nombre de ménages privés dans la région du lieu de résidence est inférieur à 40;
- les données renfermant une répartition sur les couples de même sexe et les statistiques connexes sont supprimées si la population de la région dans les ménages privés est inférieure à 5 000 personnes, selon la base de données-échantillon;
- si les données sont totalisées à partir de la base de données intégrales et se réfèrent aux codes postaux de six caractères ou encore à des regroupements d'îlots ou de côtés d'îlots, elles sont supprimées si la population totale de la région est inférieure à 100 personnes;
- si les données sont totalisées à partir de la base de données-échantillon et se réfèrent aux codes postaux de six caractères ou encore à des regroupements d'îlots ou de côtés d'îlots, elles sont supprimées si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, et selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon, est inférieure à 100 personnes;
- si les données se réfèrent à des regroupements d'îlots ou de côtés d'îlots, et renferment le lieu de travail, elles sont supprimées si le nombre de personnes occupées dans la région est inférieur à 100 selon la base de données-échantillon;
- si les données se réfèrent à des regroupements d'îlots ou de côtés d'îlots, et renferment, à la fois, le lieu de travail et le lieu de résidence, elles sont supprimées si le nombre total de personnes occupées dans la région est inférieur à 100 selon la base de données-échantillon ou si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon, est inférieure à 100 personnes.

Dans tous les cas, les données supprimées sont incluses dans les totaux ou totaux partiels du niveau d'agrégation supérieur approprié.

La technique de suppression est appliquée à tous les produits renfermant des données infraprovinciales (c'est-à-dire la série des Profils, les tableaux croisés de base, les produits personnalisés et semi-personnalisés), qu'il s'agisse de données intégrales ou de données-échantillon.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la qualité des données du recensement, veuillez communiquer avec la Division des méthodes d'enquêtes sociales, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0T6, ou en composant le 613-951-4783.

Annexe C : Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006

Tableau C.1 Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006

Unité géographique	Canada 2001	Canada 2006	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003)	301 ¹	308	7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1
Région économique	76	76	4	1	5	5	17	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	82	82	3	3	5	4	14	5	12	20	8	8	0	0	0
Division de recensement	288	288	11	3	18	15	98	49	23	18	19	28	1	2	3
Subdivision de recensement unifiée	2 446	2 341	89	68	43	151	1 008	316	127	300	77	156	1	2	3
Subdivision de recensement (SDR)	5 600	5 418	377	113	100	276	1 294	585	297	984	453	836	35	37	31
SDR dissolutions (Du 2 janvier 2001 au 1 ^{er} janvier 2006)	340	...	9	0	0	0	282	5	7	29	4	4	0	0	0
SDR constitutions (Du 2 janvier 2001 au 1 ^{er} janvier 2006)	...	158	5	0	2	1	100	4	6	11	5	24	0	0	0
Localité désignée	1 261	1 289	182	0	49	167	83	88	58	159	262	240	1	0	0
Région métropolitaine de recensement	27	33	1	0	1	2	6 ²	15 ²	1	2	2	4	0	0	0
Agglomération de recensement (AR)	113	111	3	2	4	5 ²	26 ²	28 ²	3	7 ²	12 ²	22	1	1	0
AR avec secteurs de recensement	16	15	0	0	0	1	3	4	0	0	3	4	0	0	0
AR sans secteurs de recensement	94	96	3	2	4	4 ²	23 ²	24 ²	3	7 ²	9 ²	18	1	1	0
Secteur de recensement	4 798	5 076	46	0	88	99	1 289	2 136	168	105	491	654	0	0	0
Région urbaine	913	895	32	7	36	32 ²	226 ²	260 ²	38 ²	58 ²	107 ²	95	1	3	5
Localité	52 291	52 558	2 445	964	3 924	3 450	12 617	10 905	2 349	3 898	3 472	7 708	363	173	290
Aire de diffusion	52 993	54 626	1 062	292	1 633	1 439	13 408	19 177	2 152	2 431	5 357	7 471	78	84	42
Îlot de diffusion	478 707	478 831	8 199	3 251	14 656	14 864	108 751	126 244	30 421	51 729	65 071	52 808	1 261	967	609
Côté d'îlot	3 764 232	3 739 041	78 376	26 190	154 564	132 873	835 458	942 567	198 063	361 069	507 859	473 418	11 888	11 620	5 096
Région de tri d'acheminement	1 595	1 625	35	7	76	110	415	522	64	48	150	189	3	3	3
Code postal	758 658	805 640	10 378	3 157	25 313	57 355	202 972	269 676	23 943	21 541	76 924	112 904	942	506	29

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996).
2. Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles et ainsi, les totaux de ces dernières ne correspondent pas aux totaux nationaux.

Annexe D : Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006

Tableau D.1 Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006

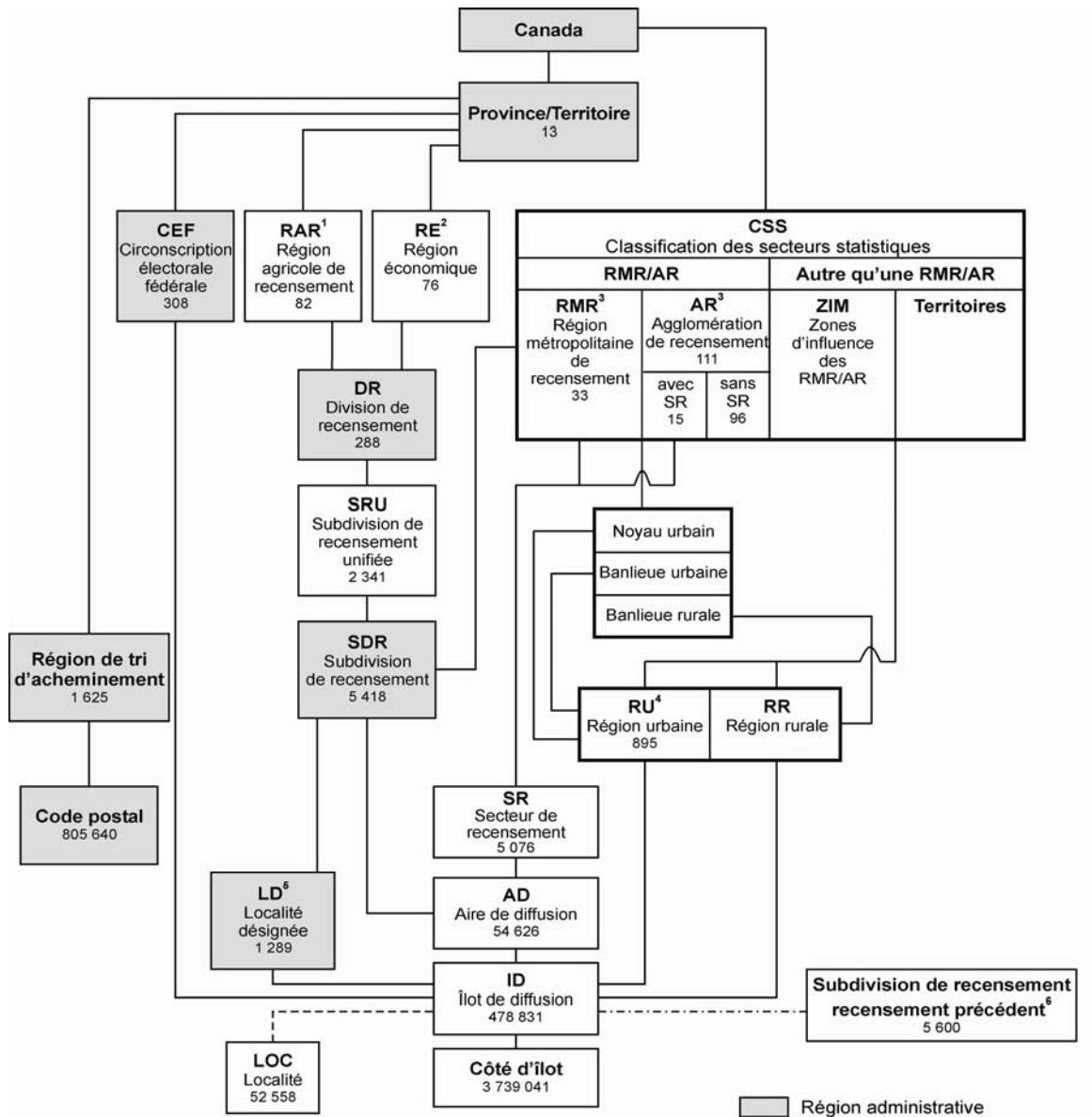
Genre de subdivision de recensement		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
		5 418	377	113	100	276	1 294	585	297	984	453	836	35	37	31
C	Cité / City	7	3	...	4
CC	Chartered community	3	3	...
CE	Cité	1	1
CG	Community government	4	4	...
CM	County (municipality)	28	28
CN	Colonie de la couronne / Crown colony	1	1
COM	Community	33	...	33
CT	Canton (municipalité de)	50	50
CU	Cantons unis (municipalité de)	2	2
CY	City	146	3	2	...	5	...	46	9	14	16	48	1	1	1
DM	District municipality	50	50
HAM	Hamlet	35	2	9	24
ID	Improvement district	7	7
IGD	Indian government district	2	2
IM	Island municipality	1	1
IRI	Réserve indienne / Indian reserve	1 095	2	4	26	20	30	148	82	177	93	507	4	2	...
LGD	Local government district	2	2
LOT	Township and royalty	67	...	67
M	Municipalité / Municipality	3	3
MD	Municipal district	49	12	37
MÉ	Municipalité	578	578
MU	Municipality	52	52
NH	Northern hamlet	9	9
NL	Nisga'a land	1	1
NO	Non organisé / Unorganized	133	97	17	10	2	2	2	3
NV	Northern village	13	13
NVL	Nisga'a village	5	5
P	Paroisse (municipalité de) / Parish	152	152

Tableau D.1 Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006 (suite)

Genre de subdivision de recensement		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
PE	Paroisse (municipalité de)	215	215
RCR	Communauté rurale / Rural community	1	1
RDA	Regional district electoral area	162	162
RG	Region	1	1
RGM	Regional municipality	4	3	1
RM	Rural municipality	414	118	296
RV	Resort village	40	40
SA	Special area	3	3
SC	Subdivision municipalité de comté / Subdivision of county municipality	28	28
SÉ	Établissement / Settlement	13	13
S-É	Établissement indien / Indian settlement	28	6	5	4	1	4	3	5
SET	Settlement	14	11	3
SM	Specialized municipality	2	2
SNO	Subdivision non organisée / Subdivision of unorganized	92	92
SV	Summer village	51	51
T	Town	751	279	7	31	15	...	88	52	147	110	15	3	4	...
TC	Terres réservées aux Cris	8	8
TI	Terre inuite	12	12
TK	Terres réservées aux Naskapis	1	1
TL	Teslin land	1	1
TP	Township	210	210
TV	Ville / Town	12	11	...	1
V	Ville	220	220
VC	Village cri	8	8
VK	Village naskapi	1	1
VL	Village	583	69	51	11	20	284	101	42	4	1	...
VN	Village nordique	14	14

... n'ayant pas lieu de figurer

Annexe E : Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006



1. Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont formées de subdivisions de recensement unifiées.
2. Les régions économiques sont formées de divisions de recensement complètes sauf qu'une DR en Ontario.
3. Une RMR et trois AR chevauchent les limites provinciales.
4. Cinq RU chevauchent les limites provinciales.
5. Les localités désignées respectent les limites des SDR, mais ne couvrent pas la superficie totale des SDR.
6. Pour le Recensement de 2006, un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR de 2001 et les îlots de diffusion de 2006 pour faciliter l'extraction de données historiques.

Entente de licence d'utilisation finale pour le Fichier des attributs géographiques de Statistique Canada, Recensement de 2006

Droit d'auteur

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur votre paiement de la redevance requise, vous (appelés ci-après « le titulaire de la licence ») obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente. Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s).

Conditions d'utilisation

1. Tous les avis de droit d'auteur et de propriété et les conditions d'utilisation liés à ce produit de données doivent être communiqués à tous les utilisateurs de ce produit de données.
2. Le titulaire de la licence ne doit pas transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plus de trois (3) utilisateurs réguliers à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.
3. Le titulaire de la licence ne doit louer, donner à bail, prêter, accorder en vertu d'une sous-licence, ni transférer ou vendre aucune partie du produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente à quelque personne à l'extérieur de l'organisme titulaire de la licence ou à tout autre organisme.
4. Le titulaire de la licence ne doit ni désassembler, ni décompiler, ni effectuer quelque procédé d'ingénierie inverse que ce soit sur les logiciels qui font partie de ce produit de données.
5. Le titulaire de la licence ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit de données ou tout autre service de données à des fins de diffusion externe ou de mise en marché.
6. Le titulaire de la licence a le droit de faire un usage raisonnable du contenu de ce produit de données uniquement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans de tels documents. Dans tous ces cas, la source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications au moyen de la mention suivante, qui doit figurer au bas de chaque tableau et graphique :

Source : Division de la Géographie, Statistique Canada, Fichier des attributs géographiques, 92-151-XCB, Recensement de 2006.
7. Le titulaire de la licence devra obtenir la permission de Statistique Canada avant de publier, sous quelque format que ce soit, une quantité importante de données extraites du produit de données.

8. Le titulaire de la licence s'engage à ne pas fusionner ou lier ce produit de données à une autre base de données d'une façon qui donnerait l'impression qu'il a pu avoir reçu ou avoir accès à des renseignements détenus par Statistique Canada sur toute personne, famille, ménage, organisation ou entreprise qu'il serait possible de reconnaître.
9. Toute violation de la présente entente la rend nulle et sans effet. La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si le titulaire de la licence ne respecte pas l'une de ses modalités. À la suite d'une résiliation, le titulaire de la licence doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

Garanties et désistements

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

Acceptation des conditions

Il vous incombe de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente. Toute atteinte aux droits de Statistique Canada peut entraîner une procédure judiciaire.

Toute utilisation quelle qu'elle soit de ce produit de données atteste que vous acceptez les modalités de la présente entente. Toute violation de ces conditions peut avoir comme conséquence la révocation de cette licence.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Services d'octroi de licences
Division des services à la clientèle, Statistique Canada
Immeuble R.-H.-Coats, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Canada

Courriel : octroi_de_licences@statcan.ca
Téléphone : 613-951-1122
Télécopieur : 613- 951-1134

© Statistique Canada, 2007

Quoi de neuf?

- Le fichier des attributs géographiques peut être téléchargés à partir du site de Statistique Canada.
- Le Fichier des attributs géographiques est rétabli pour le Recensement de 2006.
- Les chiffres de deux types de logements distincts sont fournis pour chaque région géostatistique. Ces deux types de logements sont : total des logements privés et logements privés occupés par des résidents habituels. Les chiffres des logements sont présentés pour le total des logements privés en 2001.
- Un fichier de correspondance entre les aires de diffusion de 2006 et les aires de diffusion de 2001 et un fichier de correspondance entre les îlots de diffusion de 2006 et les îlots de 2001 sont inclus à titre de fichiers supplémentaires.

Nouvelles régions et classifications géographiques normalisées

- Au Recensement de 2006, le nouveau terme « îlot de diffusion » remplace le terme « îlot » utilisé en 2001.
- Depuis en mars 2003, les agglomérations de recensement (AR) ne doivent plus obligatoirement avoir un noyau urbain avec une population de 100 000 personnes pour changer leur statut à celui de région métropolitaine de recensement (RMR). Une AR devient une RMR si sa population totale atteint au moins 100 000 habitants et que 50 000 de ceux-ci résident dans le noyau urbain. Ce seuil est plus bas que le seuil antérieur.
- Pour le Recensement de 2006, on a procédé à un vaste examen des noms bilingues des subdivisions de recensement (SDR) qui a mené à l'adoption des noms dans les deux langues officielles pour six SDR : Beaubassin-est / Beaubassin East (N.-B.), Grand-Sault / Grand Falls (N.-B.), Rivière des Français / French River (Ont.), Grand Sudbury / Greater Sudbury (Ont.), La Nation / The Nation (Ont.) et Nipissing Ouest / West Nipissing (Ont.). En outre, le nombre de genres de SDR est passé de 46 en 2001 à 55 en 2006.
- En 2006, les localités désignées (LD) doivent respecter les limites des subdivisions de recensement (SDR). Afin d'assurer que les LD créées en 2001 ou avant respectent les limites des SDR de 2006, les LD chevauchant les limites des SDR ont été divisées pour créer des LD distinctes. En vue de maintenir la comparabilité historique et de faciliter la transition vers ce nouveau critère, chaque LD distincte garde son nom en y ajoutant < partie >, comme partie A, partie B, et son propre code unique lui est assigné.
- L'Ordonnance de représentation de 2003 des circonscriptions électorales fédérales (CEF) remplace l'Ordonnance de représentation de 1996, de sorte que le nombre de CEF est passé de 301 à 308.

Table des matières

	Page
Quoi de neuf?	4
Table des matières	5
1. À propos de ce guide	6
2. Aperçu	7
Présentation	7
Date de référence	8
3. Qualité des données	9
Historique	9
Précision de localisation	12
Précision des attributs	13
Cohérence logique	14
Intégralité	16
4. Spécifications techniques	18
Configuration du système et cliché d'enregistrement et descriptions des éléments/champs	18
Annexe A : Glossaire	22
Annexe B : Qualité des données, échantillonnage et pondération, confidentialité et arrondissement aléatoire	30
Annexe C : Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006	38
Annexe D : Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006	39
Annexe E : Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006	41
Entente de licence d'utilisation finale pour le Fichier des attributs géographiques de Statistique Canada, Recensement de 2006	42

1. À propos de ce guide

Le présent guide de référence donne un aperçu du Fichier des attributs géographiques, y compris une description de la méthode d'élaboration du produit.

La section Aperçu donne une vue d'ensemble et la date de référence du produit.

L'énoncé de la Qualité des données, section 3, fournit les renseignements requis afin de déterminer si le produit convient à une utilisation donnée.

Le cliché d'enregistrement est disponible à la section 4, Spécifications techniques.

On peut obtenir plus de renseignements en consultant les annexes.

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents, spéciaux ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

2. Aperçu

Présentation

Le Fichier des attributs géographiques est un fichier non hiérarchique comprenant toutes les données géographiques au niveau de l'îlot de diffusion. Il est fondé sur les données de référence géographiques du Recensement de 2006 et comprend des données sur les chiffres de population et des logements, au niveau de l'îlot de diffusion, qui peuvent être cumulés à tous les niveaux géographiques. Grâce au Fichier des attributs géographiques, les utilisateurs peuvent manipuler les données au moyen de diverses plateformes et applications. Les données peuvent être calculées à partir du niveau de l'îlot, afin de permettre aux utilisateurs d'obtenir des renseignements pour tous les niveaux géographiques. Les données disponibles comprennent les chiffres de population et les chiffres des logements de 2006, la superficie, les codes géographiques, les noms et, dans certains cas, les genres de régions géographiques.

La présente version du fichier des attributs géographiques comprend les données s'appliquant aux régions géographiques et de recensement normalisées qui suivent :

- Canada (CAN);
- provinces et territoires (PR);
- régions économiques (RÉ);
- divisions de recensement (DR);
- subdivisions de recensement unifiées (SRU);
- subdivisions de recensement (SDR);
- localités désignées (LD);
- circonscriptions électorales fédérales (CÉF), selon l'Ordonnance de représentation de 2003;
- régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR), régions autres que RMR/AR;
- secteurs de recensement (SR);
- régions urbaines (RU);
- aires de diffusion (AD);
- îlots de diffusion (ID).

Vous trouverez une description détaillée des deux fichiers de correspondance dans la publication intitulée *Fichiers de correspondance, guide de référence* en formats HTML (n° 92-156-GWF au catalogue) ou PDF (n° 92-156-GIF au catalogue). Ces guides sont inclus avec le fichier des attributs géographiques 2006.

Date de référence

Chiffres de population et des logements

Les chiffres de population et des logements sont produits à partir des résultats du Recensement de la population et des logements qui s'est tenu le 16 mai 2006.

Régions géographiques normalisées

Le 1^{er} janvier 2006 constitue la date de référence géographique pour le Recensement de 2006. Il arrive souvent que le nom, les limites ou d'autres caractéristiques des régions géographiques changent (par exemple, fusions de municipalités, changements de nom ou de statut). Étant donné que le cadre géographique est utilisé aux fins de la collecte des données du recensement, la date de référence géographique doit être déterminée suffisamment à l'avance pour que tous les changements soient intégrés à temps. Généralement, les administrations fédérale et provinciales ne donnent avis de ces changements qu'après leur mise en application. Voilà pourquoi les données du recensement sont établies selon les régions géographiques en vigueur au 1^{er} janvier 2006, en tenant pour acquis que le Bureau a été informé desdits changements avant le 1^{er} mars 2006.

Comme les données du recensement décrivent la situation au jour du recensement — le 16 mai 2006 — en dépit du fait que le cadre géographique a été établi au 1^{er} janvier 2006, les données peuvent se rapporter à des régions géographiques modifiées depuis.

3. Qualité des données

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Le Fichier des attributs géographiques de 2006 est un tableau non hiérarchique ASCII comprenant les chiffres de population et de logements du Recensement de 2006, selon la région géographique. On y trouve les chiffres de population et des logements privés occupés en 2006 (subdivisés en deux catégories : les logements privé – total et les logements occupés par des résidents habituels), de même que des données connexes, pour les régions géographiques normalisées.

Historique

L'historique des données spatiales comprend une description des fichiers d'origine à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des fichiers d'origine et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques ou des produits cartographiques.

Régions géographiques, leurs noms et leurs catégories

Statistique Canada diffuse les données du recensement selon l'unité géographique normalisée. Ces unités correspondent à des régions administratives ou statistiques.

À quelques exceptions près, les régions administratives sont définies par les lois fédérales et provinciales. Elles comprennent les suivantes :

- Canada (CAN);
- provinces et territoires (PR);
- circonscriptions électorales fédérales (CÉF), selon l'Ordonnance de représentation de 2003;
- divisions de recensement (DR);
- subdivisions de recensement (SDR);
- localités désignées (LD).

Les régions statistiques sont définies par Statistique Canada et font partie du cadre spatial servant à recueillir et à diffuser les données du recensement. Ces régions comprennent les suivantes :

- régions économiques (RÉ);
- subdivisions de recensement unifiées (SRU);
- régions métropolitaines de recensement (RMR) et régions métropolitaines autres que les RMR;
- agglomérations de recensement (AR) et agglomérations autres que les AR;
- secteurs de recensement (SR);
- régions urbaines (RU);
- aires de diffusion (AD);
- îlots de diffusion (ID).

Les données sur le nom géographique se rapportent au nom attribué aux régions géographiques normalisées. Ces dernières ne possèdent cependant pas toutes un nom. Parmi celles auxquelles on a attribué un nom, on retrouve les provinces et les territoires, les régions économiques, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement unifiées, les subdivisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, les régions autres que les régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement, les localités désignées, les régions urbaines et régions rurales et les circonscriptions électorales fédérales. Bien qu'on n'ait pas attribué de nom géographique aux secteurs de recensement, ces derniers possèdent une désignation numérique.

La base de données comprend l'appellation française et anglaise des provinces et territoires ainsi que des régions économiques. Le nom des provinces et des territoires est tiré des lois des provinces et des territoires concernés.

Le nom des circonscriptions électorales fédérales provient de l'Ordonnance de représentation de 2003 du directeur des élections d'Élections Canada.

Lorsque les divisions de recensement et les subdivisions de recensement respectent le découpage administratif de la province, le nom (et le genre de subdivision de recensement) correspond à celui fourni par l'administration provinciale, qui nous signale les changements apportés aux limites et aux noms de leurs municipalités. Le recensement reflète la structure administrative en place dans les provinces au 1^{er} janvier 2006¹.

Pour les régions non couvertes par les régions administratives des provinces et des territoires, Statistique Canada, en consultation avec l'administration provinciale ou territoriale, crée certaines divisions de recensement et subdivisions de recensement et leur attribue un nom (et une catégorie, pour les subdivisions). Pour ce qui est du nom des réserves et des établissements indiens, le personnel des Affaires indiennes et du Nord Canada se charge de transmettre l'information à Statistique Canada.

Le nom des subdivisions de recensement unifiées est tiré de celui des subdivisions de recensement qui les composent. Le nom d'une subdivision de recensement unifiée correspond au nom de sa subdivision de recensement ayant la superficie la plus importante.

Le nom des régions métropolitaines de recensement ou des agglomérations de recensement correspond habituellement à celui du ou des centres urbains les plus importants de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement.

1. En raison de contraintes opérationnelles, le personnel de Statistique Canada doit imposer une date limite (1^{er} mars 2006) pour toute modification, afin de s'assurer que tous les changements seront apportés avant la date du recensement, soit le 16 mai 2006.

Les noms de localité ne font pas partie de la hiérarchie géographique normalisée.

Statistique Canada a principalement extrait ces noms des sources suivantes :

- nom signalé par le recenseur lors de recensements antérieurs;
- dossiers historiques sur les subdivisions de recensement (changements de nom ou dissolutions); et
- nom sanctionné par les responsables provinciaux et territoriaux des appellations (ces noms se trouvent dans la Base nationale des données topographiques, administrée à l'échelon fédéral).

On trouvera de plus amples renseignements sur les critères de délimitation des régions géographiques et l'origine des toponymes dans le *Dictionnaire du Recensement de 2006* (n° 92-566-XWF au catalogue).

Codes et identificateurs uniques

Un code géographique est un nombre unique servant à définir une unité géographique normalisée et y accéder aux fins de stockage, de récupération et d'affichage des données.

Le système de codes géographiques des provinces et des territoires, des divisions de recensement et des subdivisions de recensement constitue la Classification géographique type (CGT). Ce codage hiérarchique attribue un identificateur unique à chaque niveau de la hiérarchie. Il a été mis au point par Statistique Canada et a reçu la sanction des administrations provinciales.

Le code d'une subdivision de recensement unifiée est dérivé de celui des subdivisions de recensement qui la composent. Il correspond au code des subdivisions de recensement ayant la superficie la plus importante.

Les codes géographiques des circonscriptions électorales fédérales proviennent de l'Ordonnance de représentation de 2003 du directeur des élections d'Élections Canada.

Tous les autres codes ont été créés par Statistique Canada.

Dans le fichier des attributs géographique, l'identificateur unique (idu) est un enchaînement de codes géographiques qui définissent les régions géographiques normalisées de façon unique. Ainsi, on attribue un code à quatre chiffres unique à l'intérieur d'une division de recensement pour chaque aire de diffusion. Pour repérer chaque aire de diffusion du Canada de façon unique, le code à quatre chiffres de l'aire de diffusion doit être précédé du code à deux chiffres de la province ou du territoire (PR) et du code à deux chiffres de la division de recensement. Cet enchaînement de codes (PR + CÉF + AD) constitue le sigle ADidu.

Les identificateurs uniques sont définis par Statistique Canada.

Chiffres de population et des logements privés du Recensement de 2006

Les chiffres de population et des logements sont tirés des données du Recensement de 2006. Les chiffres de population sont déterminés selon la méthode de jure. On entend par là que les personnes ont été énumérées à leur lieu de résidence habituel, quel que soit l'endroit où ils se trouvaient le 16 mai 2006, jour du recensement.

Pour obtenir plus de renseignements sur les chiffres de population et des logements, veuillez consulter la section Intégralité.

Veuillez consulter l'annexe B pour plus de renseignements sur la qualité des données du Recensement de 2006.

Données sur la superficie des terres du Recensement de 2006

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres servent uniquement à calculer la densité de la population.

Indicateur de réserve indienne partiellement dénombrée en 2006 et 2001

Lors des recensements de 2001 et/ou 2006, le dénombrement n'a pas été autorisé sur certaines réserves et établissements indiens ou a été interrompu avant d'être mené à terme. De plus, la qualité des données recueillies pour certaines réserves et établissements indiens a été jugée insuffisante. Ces régions géographiques (au nombre de 22 en 2006) sont appelées réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

Les données de 2006 ne sont donc pas disponibles pour les réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombrés et ne sont pas comprises dans les totalisations. Les données sur les régions géographiques ayant une ou plusieurs de ces réserves ou établissements font donc l'objet d'un nota à cet effet. En raison des données manquantes, les utilisateurs doivent prendre note que les comparaisons (p. ex., des variations en pourcentage) entre 2001 et 2006 ne sont pas exactes pour les régions géographiques en cause. L'effet des données manquantes est très faible pour les régions géographiques de niveau plus élevé (Canada, provinces, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement), mais peut être important pour les régions plus petites où les réserves indiennes et les établissements indiens en cause représentent une plus grande proportion de la population.

Données de localisation

Le Fichier des attributs géographiques comprend les coordonnées des aires de diffusion (AD), lesquelles sont pondérées en fonction des données sur la population. Chaque unité géographique correspond à une simple coordonnée XY de points représentatifs. Le fichier des attributs géographiques présente les coordonnées de latitude et de longitude selon une projection de Lambert.

Précision de localisation

Indique la précision absolue et relative de la localisation des traits géographiques. La précision absolue s'entend du degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme telles. La précision relative s'entend du degré de correspondance entre la localisation relative des traits et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle. Les énoncés relatifs à la précision de localisation font état de la qualité du fichier ou du produit final après toutes les transformations dont il a fait l'objet.

Les seules données de localisation qu'on retrouve dans le fichier des attributs géographiques sont les points représentatifs des aires de diffusion. Les points représentatifs sont générés à l'aide du logiciel ArcGIS® (version 9) et du fichier des limites cartographiques (FLC) approprié. On utilise les renseignements hydrographiques de diffusion les plus détaillés du FLC. Les points représentatifs sont d'abord calculés et stockés conformément à la projection conique conforme de Lambert; ils sont également convertis en coordonnées de latitude et de longitude.

Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque trait (tels que la population pour une région urbaine, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).

Les codes géographiques, les noms et les genres de régions géographiques ont été vérifiés à nouveau à partir de la Base d'extraction de données ORACLE. Toutes les entités géographiques se rapportent au niveau de l'îlot de diffusion. Les rapports entre tous les codes ont été vérifiés, grâce à un cumul de chaque code géographique et à une comparaison avec la Base d'extraction de données ORACLE. Une description de chacun des rapports à l'intérieur du Fichier des attributs géographiques figure ci-après :

Îlot de diffusion	respecte	Aire de diffusion
Îlot de diffusion	respecte	Localité désignée
Îlot de diffusion	respecte	Subdivision de recensement
Îlot de diffusion	respecte	Subdivision de recensement unifiée
Îlot de diffusion	respecte	Division de recensement
Îlot de diffusion	respecte	Circonscriptions électorale fédérale
Îlot de diffusion	respecte	Secteur de recensement
Îlot de diffusion	respecte	Région économique
Îlot de diffusion	respecte	Secteur de recensement
Îlot de diffusion	respecte	Région métropolitaine de recensement / Agglomération de recensement
Îlot de diffusion	respecte	Classification des secteurs statistiques
Îlot de diffusion	respecte	Région urbaine
Îlot de diffusion	respecte	Province / Territoire
Aire de diffusion	respecte	Subdivision de recensement
Aire de diffusion	respecte	Subdivision de recensement unifiée
Aire de diffusion	respecte	Division de recensement
Aire de diffusion	respecte	Région économique
Aire de diffusion	respecte	Secteur de recensement
Aire de diffusion	respecte	Région métropolitaine de recensement / Agglomération de recensement
Aire de diffusion	respecte	Province / Territoire
Localité désignée	respecte	Subdivision de recensement
Localité désignée	respecte	Division de recensement
Localité désignée	respecte	Province / Territoire
Subdivision de recensement	respecte	Subdivision de recensement unifiée

Subdivision de recensement	respecte	Division de recensement
Subdivision de recensement	respecte	Région économique
Subdivision de recensement	respecte	Région métropolitaine de recensement / Agglomération de recensement
Subdivision de recensement	respecte	Province / Territoire
Subdivision de recensement unifiée	respecte	Division de recensement
Subdivision de recensement unifiée	respecte	Province / Territoire
Division de recensement	respecte	Province / Territoire
Région économique	respecte	Province / Territoire
Circonscriptions électorale fédérale	respecte	Province / Territoire
Secteur de recensement	respecte	Région métropolitaine de recensement / Agglomération de recensement
Secteur de recensement	respecte	Province / Territoire
Région urbaine	respecte	Région métropolitaine de recensement / Agglomération de recensement

Les champs numériques ont été exportés et leur exactitude, vérifiée. Les données numériques affichées en blanc dans le fichier des attributs géographiques sont transformées en zéro (0) à l'exportation. C'est un point dont il faut se rappeler lorsque'on utilise les données du fichier des attributs géographiques sur les chiffres de population et des logements.

Dans les cas où les données sur les chiffres de population et des logements sont supprimées au niveau de l'îlot, en raison du sous-dénombrement d'une réserve indienne ou de règles de suppression, un blanc s'affichera. La population des SDR axée sur les réserves indiennes partiellement dénombrées étant exclue de tous les chiffres du recensement, une population de zéro (en blanc) aux niveaux AD et SDR est cohérente avec les autres données du fichier des attributs géographiques.

Les données sur les noms ont aussi été exportées et on en a vérifié l'exactitude.

Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.

Cohérence interne

On a contrôlé la cohérence des données entre les diverses régions géographiques dans les tableaux ORACLE de la Base d'extraction de données, de laquelle on a tiré les données du fichier des attributs géographiques. On s'est notamment assuré qu'une fois additionnés, les chiffres des niveaux inférieurs donnaient le total du niveau supérieur.

La superficie des terres du Recensement de 2006

Les superficies des terres sont calculées d'après les limites des régions géographiques du recensement en vigueur le 1^{er} janvier 2006 (date de référence géographique pour le Recensement du Canada de 2006). Les données sont disponibles pour toutes les régions géographiques normalisées.

Les données sont tirées de l'Infrastructure des données spatiales (IDS), qui comprend des couches de polygones représentant les plans d'eau. La projection conique conforme de Lambert est transformée en projection conique équivalente d'Albers, étant donné que la notion d'équivalence est indispensable pour calculer la superficie des terres. Les mêmes paramètres de projection (deux parallèles de référence, un méridien central et la latitude du point d'origine de la projection) sont utilisés pour chaque province ou territoire.

Les superficies des terres sont calculées avec le logiciel ArcGIS[®]. La procédure d'agrégation comprend deux étapes. Premièrement, les superficies sont calculées à huit décimales en kilomètres carrés au niveau de l'îlot de base (IB) et les données sont stockées, puis agrégées au niveau de l'îlot de diffusion (ID) et arrondies à quatre décimales. Deuxièmement, les données des ID distinctes sont agrégées à chaque niveau d'unité géographique normalisée plus élevé.

Les utilisateurs doivent savoir que, même si les limites des régions géographiques normalisées n'ont pas changé entre les recensements de 2001 et de 2006, les superficies des terres peuvent être différentes en raison de décalage de géométrie. Le décalage est occasionné par un changement à l'architecture fondamentale de base de données et des améliorations à la précision de localisation absolue de quelques-unes des rues.

Chiffres de population et des logements

On s'est assuré que la somme des chiffres de population et des logements de 2006, et la somme des chiffres de population du Recensement de 2001, selon les limites de 2006, était cohérente avec les données correspondantes du niveau géographique supérieur. Cette vérification n'a révélé aucune erreur.

Vous trouverez dans la publication intitulée *Classification géographique type, 2006, volume I* (n° 12-571-XIF, XWF au catalogue) la description exhaustive des modifications intercentraires apportées aux régions géographiques.

Hierarchie des régions géographiques — Recherche par hiérarchie

La hiérarchie du fichier des attributs géographiques indique que les régions urbaines (RU) respectent les limites des provinces et des territoires. Au Recensement de 2006, il y avait cinq exceptions; cinq régions urbaines chevauchaient deux provinces. Il s'agit de :

- Campbellton (Nouveau-Brunswick/Québec);
- Hawkesbury (Québec/Ontario);
- Ottawa – Gatineau (Québec/Ontario);
- Flin Flon (Manitoba/Saskatchewan);
- Lloydminster (Saskatchewan/Alberta).

Les données relatives aux RU affichées dans le fichier des attributs géographiques sont exactes. Par exemple, si l'on choisit la liste des RU du Manitoba, seule la portion manitobaine de la population de Flin Flon apparaîtra sur la liste. (Si la sélection des RU d'une province est faite au moyen des codes, il faut alors tenir compte à la fois du code de province et du code de province secondaire.)

La hiérarchie du fichier des attributs géographiques indique que les RMR/AR respectent les limites des provinces. Au Recensement de 2001, il y avait quatre exceptions; quatre RMR/AR chevauchaient deux provinces. Il s'agit de :

- Campbellton (Nouveau-Brunswick/Québec);
- Hawkesbury (Québec/Ontario);
- Ottawa – Gatineau (Québec/Ontario);
- Lloydminster (Saskatchewan/Alberta).

Les données relatives aux RMR/AR affichées dans le fichier des attributs géographiques sont exactes. Par exemple, si l'on choisit la liste des RMR/AR du Nouveau-Brunswick, seule la portion du Nouveau-Brunswick de la population de Campbellton apparaîtra sur la liste. (Quand la sélection des RMR/AR d'une province est faite au moyen des codes, il faut alors tenir compte à la fois du code de province et du code de province secondaire.)

Cohérence avec d'autres produits

Les chiffres du fichier des attributs géographiques sont cohérents avec ceux de la publication *Aperçu national* (n° 92-200-XPB au catalogue). Ils sont aussi conformes à ceux qui ont été diffusés au moyen de GéoSuite.

Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les traits géographiques, leurs attributs et leurs relations sont inclus dans l'ensemble de données ou en sont omis. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

L'annexe C porte sur le nombre de régions géographiques du recensement par province et territoire. Les données ont été comparées avec ceux du fichier des attributs géographiques qui comprennent le bon nombre de régions géographiques.

On traite ci-après de l'intégralité des données du fichier des attributs géographiques.

Chiffres de population et des logements

Les chiffres de population du Recensement de 2006 pour une région donnée représentent le nombre de Canadiens dont le domicile habituel est dans cette région, quel que soit l'endroit où ils se trouvaient le jour du recensement. Sont également compris dans ces chiffres, tous les Canadiens qui demeuraient dans un logement de cette région le jour du recensement et qui n'avaient pas de domicile habituel ailleurs au Canada, de même que ceux qui étaient considérés comme résidents non permanents). Dans la plupart des régions, l'écart est faible entre le nombre de résidents habituels et le nombre de personnes qui se trouvaient dans la région le jour du recensement. À certains endroits, notamment dans des régions touristiques ou de villégiature, ou dans celles où se trouvent d'importants campements de chantier, le nombre de personnes demeurant dans la région à n'importe quel moment pourrait se révéler bien supérieur au nombre de résidents

habituels dont il est fait mention dans le présent document. Les chiffres de population tiennent compte des Canadiens résidant à l'extérieur du pays, mais excluent les résidents étrangers qui vivent au Canada (la catégorie des résidents étrangers exclut les résidents non permanents). Compte tenu de ces divergences, les utilisateurs ne doivent pas conclure que les chiffres de population correspondent au nombre de personnes qui habitent dans les logements déclarés.

Pour le Recensement de 2006, un logement privé se définit par :

Un ensemble de pièces d'habitation conçues ou transformées qu'occupent ou pourraient occuper une personne ou un groupe de personnes. De plus, un logement privé doit être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et doit fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries, comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige.

Les logements privés ordinaires se subdivisent en deux catégories : les logements privé – total et les logements occupés par des résidents habituels.

Certaines réserves et établissements indiens ont été partiellement dénombrés lors des Recensement de 2006. Ces réserves et établissements peuvent être repérés au moyen de l'indicateur de réserve indienne partiellement dénombrée de 2006, là où ils apparaissent dans le fichier des attributs géographiques.

Les chiffres de population et des logements de 2006 de toute région géographique, dont l'indicateur de réserve indienne partiellement dénombrée de 2006 correspond à la valeur 1, sont laissés en blanc.

En raison des données manquantes, on met les utilisateurs en garde, à savoir que les comparaisons (comme le taux de variation) entre les données de 2001 et de 2006 sont inexactes pour les régions géographiques touchées. Bien que l'impact des données manquantes soit très faible pour les régions géographiques de niveau supérieur (Canada, PR, RMR et AR), l'impact peut être significatif pour de plus petites régions pour lesquelles les réserves et établissements concernés constituent une plus grande proportion de la population.

Catégorie de subdivisions de recensement

L'annexe D indique le nombre de catégories de subdivisions de recensement par province et territoire. Les données ont été vérifiées à partir du fichier des attributs géographiques, qui comprennent toutes les catégories de subdivisions de recensement.

4. Spécifications techniques

Configuration du système et cliché d'enregistrement et descriptions des éléments/champs

Le Fichier des attributs géographiques nécessite au moins 1 Mo de mémoire vive pour l'entreposage.

Le cliché d'enregistrement suivant comprend une liste des 43 champs inclus dans le Fichier des attributs géographiques. Le cliché d'enregistrement se divise comme suit : nom du champ, type de données (c.-à-d. numérique ou alphanumérique), position du champ et description.

Tableau 4.1 Fichier des attributs géographiques - cliché d'enregistrement

Nom d'attribut	Description	Type de données	Taille	Position
IDidu	Numéro d'identification unique de l'îlot de diffusion (composé du code à 2 chiffres de la province/territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement, du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion et du code à 2 chiffres de l'îlot de diffusion).	Char	10	1
IDpop2006	La population des îlots de diffusion de Recensement de 2006	Num	8	11
IDtlog2006	Recensement de 2006 – Total des logements privés des îlots de diffusion	Num	8	19
IDrh2006	Recensement de 2006 – Logements privés occupés par les résidents habituels	Num	8	27
IDSUP	Recensement de 2006 – Superficie des îlots de diffusion	Num	13.4	35
ID_ri2006	Recensement de 2001 – Indicateur de refus de réserve indienne	Char	1	48
ADidu	Numéro d'identification unique de l'aire de diffusion (composé du code à 2 chiffres de la province/territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion).	Char	8	49
ADlamx	Coordonnée x d'un point représentatif de l'aire de diffusion en coordonnées Lambert	Num	18.8	57
ADlamy	Coordonnée y d'un point représentatif de l'aire de diffusion en coordonnées Lambert	Num	18.8	75
ADlat	Point représentatif de l'aire de diffusion en degrés latitude.	Num	10.6	93
ADlong	Point représentatif de l'aire de diffusion en degrés longitude.	Num	12.6	103
PRidu	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire.	Char	2	115

Tableau 4.1 Fichier des attributs géographiques - cliché d'enregistrement (suite)

Nom d'attribut	Description	Type de données	Taille	Position
PRnom	Nom de la province ou du territoire.	Char	51	117
PRanom	Nom français de la province ou du territoire.	Char	25	168
PRfnom	Nom anglais de la province ou du territoire.	Char	25	193
PRaabbrev	Abréviation française du nom de la province ou du territoire.	Char	10	218
PRfabbrév	Abréviation anglaise du nom de la province ou du territoire.	Char	10	228
CÉFidu	Numéro d'identification unique de la circonscription électorale fédérale (composé du code à 2 chiffres de la province et du code à 3 chiffres de la circonscription électorale fédérale).	Char	5	238
CÉFnom	Nom de la circonscription électorale fédérale.	Char	83	243
RÉidu	Numéro d'identification unique de la région économique (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 2 chiffres de la région économique).	Char	4	326
RÉnom	Nom de la région économique.	Char	87	330
DRidu	Numéro d'identification unique de la division de recensement (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 2 chiffres de la division de recensement).	Char	4	417
DRnom	Nom de la division de recensement.	Char	31	421
DRgenre	Genre de division de recensement (voir le Domaine).	Char	3	452
SDRidu	Numéro d'identification unique de la subdivision de recensement (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 3 chiffres de la subdivision de recensement).	Char	7	455
SDRnom	Nom fourni par les autorités fédérales ou provinciales/territoriales.	Char	51	462
SDRgenre	Les subdivisions de recensement sont classifiées en 55 genres selon les désignations adoptées par les autorités fédérales ou provinciales/territoriales.	Char	3	513
CSSgenre	La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement ou d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.	Char	1	516

Tableau 4.1 Fichier des attributs géographiques - cliché d'enregistrement (suite)

Nom d'attribut	Description	Type de données	Taille	Position
CSScode	Code de classification d'un secteur statistique.	Char	3	517
SRUidu	Numéro d'identification unique de la subdivision de recensement unifiée (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 3 chiffres de la subdivision de recensement unifiée).	Char	7	520
SRUnom	Nom de la subdivision de recensement unifiée.	Char	51	527
LDidu	Numéro d'identification unique de la localité désignée (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 4 chiffres de la localité désignée).	Char	6	578
LDnom	Nom de la localité désignée.	Char	80	584
LDgenre	Le genre de la localité désignée.	Char	3	664
RMRidu	Identificateur unique de la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement, pour la partie provinciale.	Char	5	667
RMRnom	Nom de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement.	Char	83	672
RMRgenre	Champ à caractère unique indiquant si l'unité est une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement (voir le Domaine).	Char	1	755
SRidu	Numéro d'identification unique du secteur de recensement (composé du code à 3 chiffres de région métropolitaine de recensement et d'agglomération de recensement suivi du code à 7 chiffres de SRNOM).	Char	10.2	756
SRcode	Code de secteur de recensement.	Char	4	766
SRnom	Nom du secteur de recensement.	Char	7.2	770
RUidu	Numéro d'identification unique de la région urbaine, pour la partie provinciale (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 4 chiffres de la région urbaine).	Char	6	777
RUnom	Nom de la région urbaine.	Char	77	783
RUgenre	Genre de la région urbaine.	Char	1	860

Domaine

Voici la liste des genres de divisions de recensement.

Division de recensement / Census division (CDR)
 Comté / County (CT)
 County (CTY)
 District (DIS)
 District municipality (DM)
 Management board (MB)
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Regional district (RD)
 Region (REG)
 Regional municipality (RM)
 Territoire équivalent (TÉ)
 Territoire / Territory (TER)
 United counties (UC)

Genre de Classification des secteurs statistiques :

La Classification des secteurs statistiques regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). La Classification des secteurs statistiques est utilisée aux fins de la diffusion des données.

Valeurs de la Classification des secteurs statistiques :

- 1 Subdivisions de recensement dans les régions métropolitaines de recensement
- 2 Subdivisions de recensement dans les agglomérations de recensement ayant au moins un secteur de recensement
- 3 Subdivisions de recensement dans les agglomérations de recensement sans secteur de recensement
- 4 Subdivisions de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement dans la catégorie de ZIM forte
- 5 Subdivisions de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement dans la catégorie de ZIM modérée
- 6 Subdivisions de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement dans la catégorie de ZIM faible
- 7 Subdivisions de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement dans la catégorie de ZIM sans influence
- 8 Subdivisions de recensement dans un territoire

RMRGENRE :

Les genres associés avec les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement sont : B pour la région métropolitaine de recensement, D pour agglomération de recensement sans secteur de recensement, K pour les agglomérations de recensement subdivisées en secteurs de recensement.

Annexe A : Glossaire

Aire de diffusion

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

Base nationale de données géographiques

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada. Elle renferme des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses. Elle comprend également des couches de référence distinctes renfermant des traits physiques et culturels comme le réseau hydrographique et les noms de cours d'eau, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique.

La BNDG a été créée en 1997 dans le cadre d'un projet conjoint de Statistique Canada et Élections Canada visant à élaborer et à tenir à jour un fichier du réseau routier national qui répondrait aux besoins des deux organismes. On a procédé à la construction de la BNDG (c'est-à-dire l'intégration des fichiers de Statistique Canada, d'Élections Canada et de Ressources naturelles Canada) de 1998 à 2000. Par la suite, Statistique Canada et Élections Canada ont rapproché leurs fonds de limites numériques avec la géométrie du réseau routier de la nouvelle base de données afin qu'on puisse en tirer des produits fonctionnels.

Depuis 2001, nous nous consacrons principalement à l'amélioration de la qualité des données contenues dans la BNDG; et nos travaux visent particulièrement à actualiser le réseau routier et à en améliorer la qualité. Un grand nombre de noms de routes et de tranches de numéros de voirie ainsi que des noms de cours d'eau ont été ajoutés à la base. Statistique Canada et Élections Canada ont déterminé les priorités en vue de répondre aux besoins opérationnels des deux organismes pour appuyer les activités du recensement et les activités électorales.

Carte de référence

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

Carte thématique

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un thème ou plus pour les régions géographiques normalisées. La carte peut être de nature qualitative (p. ex., principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex., variation en pourcentage de la population).

Chiffres ajustés

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement lorsque des limites ont été modifiées entre les deux recensements.

Circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées pour le Recensement de 2006 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2003.

Classification des secteurs statistiques

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). La CSS est utilisée aux fins de la diffusion des données.

Classification géographique type

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour trois genres de régions géographiques : provinces et territoires, divisions de recensement (DR) et subdivisions de recensement (SDR). La CGT fournit des codes numériques uniques de ces régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique.

Code géographique

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

Code postal

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

Côté d'îlot

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

Date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2006, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2006.

Densité de la population

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

Division de recensement

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme les comtés, les municipalités régionales de comté et les *regional districts*) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

Écoumène

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

Énoncés sur la qualité des données spatiales

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Fichier des limites cartographique

Les fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien. Certains lacs intérieurs et cours d'eau sont inclus dans une couche supplémentaire.

Fichier du réseau routier

Le fichier du réseau routier (FRR) comporte des routes, des noms de route, des tranches d'adresses et des routes ordonnées pour l'ensemble du pays. La plupart du temps, les tranches d'adresses sont établies en fonction des logements et ne sont généralement disponibles que dans les grands centres urbains du Canada.

Fichier numérique de limite

Les fichiers numériques des limites (FNL) contiennent les limites utilisées pour la collecte des données du Recensement de 2006 qui, de ce fait, se prolongent souvent en ligne droite dans les étendues d'eau.

Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un identificateur géographique (code) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux AD.

Groupe de taille de la population urbaine

Le terme « groupe de taille de la population urbaine » désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations normalisées où la répartition des régions urbaines, selon leur population au recensement actuel, est indiquée selon les groupes de taille prédéterminés suivants :

1 000	à	2 499
2 500	à	4 999
5 000	à	9 999
10 000	à	24 999
25 000	à	49 999
50 000	à	99 999
100 000	à	499 999
500 000	et plus	

Les totalisations ne sont pas limitées à ces groupes de taille prédéterminés; la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de taille de la population établi par l'utilisateur.

Îlot de diffusion

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou les limites des régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

Infrastructure des données spatiales

L'Infrastructure des données spatiales (IDS), connue autrefois sous le nom de Base géographique nationale (BGN), est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée à l'extérieur de Statistique Canada. Elle contient des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses tirés de la Base nationale de données géographiques (BNDG) ainsi que des arcs des limites de régions géographiques normalisées ne suivant pas les routes, le tout intégré dans une couche linéaire. La base de données comprend aussi une couche de polygones représentant les îlots de base (IB) (l'îlot de base est la plus petite unité de polygone dans la base de données formée par l'intersection de toutes les routes et des arcs de régions géographiques ne suivant pas les routes) des couches de limites de régions géographiques normalisées, des tableaux d'attributs dérivés ainsi que des couches de référence renfermant des traits physiques et culturels (tels l'hydrographie, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique) tirés de la BNDG.

L'IDS soutient une grande diversité d'activités du recensement comme la maintenance et la délimitation des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des îlots de diffusion, des aires de diffusion et des régions urbaines) et le géocodage. L'IDS est également la source utilisée pour générer un grand nombre de produits géographiques pour le Recensement de 2006, comme les fichiers des limites cartographiques et les fichiers du réseau routier.

Localité

Le terme « localité » (LOC) renvoie aux noms de localités historiques des anciennes subdivisions de recensement (municipalités), des anciennes localités désignées, des anciennes régions urbaines ainsi qu'aux noms d'autres entités telles que les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées.

Localité désignée

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou une région urbaine.

Les localités désignées sont établies par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada en vue de fournir des données pour les régions inframunicipales.

Nom de localité

Le terme « nom de localité » renvoie à un ensemble de noms comprenant les subdivisions de recensement actuelles (municipalités), les localités désignées actuelles et les régions urbaines actuelles, ainsi que les noms des localités.

Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale

Les concepts de « noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale » permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) et d'une agglomération de recensement (AR).

Le « noyau urbain » est une grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 50 000 habitants dans le cas d'une RMR ou à au moins 10 000 habitants dans le cas d'une AR.

Le noyau urbain d'une AR qui a été fusionnée à une RMR adjacente ou à une plus grande AR est appelé « noyau urbain secondaire ».

La « banlieue urbaine » comprend toutes les petites régions urbaines à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas contiguës au noyau urbain de la RMR ou de l'AR.

La « banlieue rurale » est le territoire au sein d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

Point représentatif

Un point représentatif est un point qui représente une ligne ou un polygone. Le point est situé le long du centre de la ligne. Pour le polygone, il est situé soit au centre ou selon la pondération de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, les îlots de diffusion, les aires de diffusion, les subdivisions de recensement, les régions urbaines et les localités désignées.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux AD.

Projection cartographique

La projection cartographique est le processus qui consiste à transformer et à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est généralement utilisée à la production des cartes à petite échelle; cette projection cartographique est la plus utilisée à Statistique Canada.

Province ou territoire

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées. Le Canada est divisé en 10 provinces et trois territoires.

Région agricole de recensement

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

Région économique

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. L'agglomération de recensement doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si la population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Les régions urbaines comprises dans une RMR ou une AR qui ne sont pas contiguës à un noyau urbain sont appelées banlieues urbaines, tandis que les régions rurales sont appelées banlieues rurales.

Lorsque le noyau urbain d'une AR compte au moins 50 000 habitants, elle est subdivisée en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement de l'AR sont maintenus même si, ultérieurement, la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

Région rurale

Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des régions urbaines. Ensemble, les régions urbaines et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les banlieues rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

Région urbaine

Une région urbaine (RU) a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement actuel. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

La population urbaine comprend toutes les personnes qui vivent dans les noyaux urbains, les noyaux urbains secondaires et les banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans des régions urbaines à l'extérieur des RMR et des AR.

Secteur de recensement

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les secteurs de recensement de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

Subdivision de recensement

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

Subdivision de recensement unifiée

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

Superficie des terres

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

Système de coordonnées

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs de coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) ou rectangulaires (comme le système universel transverse de Mercator).

Les fichiers des limites cartographiques, les fichiers du réseau routier, les fichiers numériques des limites et les points représentatifs sont diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

Système de référence géodésique

Un système de référence géodésique est la combinaison d'un ellipsoïde, qui précise les dimensions et la forme de la terre, et d'un point de base à partir duquel on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre.

Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement

Le concept de zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement situées à l'extérieur des RMR et des AR sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou sans influence) que les RMR et/ou les AR exercent sur elles.

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées dans l'une des catégories de ZIM en fonction du pourcentage de résidents membres de la population active occupée dont le lieu de travail est situé dans le noyau urbain des RMR ou AR. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Elles forment des zones autour des RMR et des AR et sont classées dans les différentes catégories (de ZIM forte à ZIM sans influence) à mesure que la distance qui les séparent des RMR et des AR augmente.

Annexe B : Qualité des données, échantillonnage et pondération, confidentialité et arrondissement aléatoire

Généralités

Le Recensement de 2006 a été une entreprise complexe et de grande envergure. Bien que l'on ait déployé des efforts considérables pour assurer le respect de normes élevées au cours des opérations de la collecte et du traitement, il est inévitable que les estimations résultantes soient entachées d'erreurs. Les utilisateurs des données du recensement doivent savoir que ces erreurs existent et doivent avoir une idée générale de leurs principales composantes afin d'être en mesure de déterminer l'utilité des données produites et d'évaluer les risques qu'ils courent en tirant des conclusions ou en prenant des décisions à partir de ces données.

Des erreurs peuvent se produire pratiquement à toutes les étapes du recensement, depuis la préparation du matériel d'enquête jusqu'au traitement des données, en passant par l'établissement des listes de logements et la collecte des données. Certaines erreurs, qui surviennent par hasard, ont tendance à s'annuler lorsque les réponses fournies par les divers répondants sont agrégées pour un groupe assez important. Dans le cas d'erreurs de cette nature, l'estimation correspondante sera d'autant plus précise que le groupe visé sera grand. C'est pourquoi on conseille aux utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils utilisent des estimations relatives à de petits groupes. Toutefois, certaines erreurs peuvent survenir de façon plus systématique et introduire un « biais » dans les estimations. Comme ce biais persiste quelle que soit la taille du groupe pour lequel les réponses sont agrégées et comme il est particulièrement difficile d'en mesurer l'importance, les erreurs systématiques posent pour la plupart des utilisateurs de données des problèmes plus graves que les erreurs aléatoires mentionnées plus haut.

En ce qui concerne les données du recensement en général, les principaux types d'erreurs sont les suivants :

- les erreurs de couverture qui se produisent lorsqu'on oublie des logements ou des personnes, qu'on les dénombre à tort ou qu'on les compte plus d'une fois;
- les erreurs dues à la non-réponse qui surviennent lorsqu'on n'a pu obtenir de réponses d'un certain nombre de ménages ou de personnes en raison d'une absence prolongée ou pour toute autre raison ou bien lorsqu'on n'a pu obtenir de réponses pour un certain nombre de questions dans un questionnaire rempli;
- les erreurs de réponse qui surviennent lorsque le répondant, ou parfois le recenseur, a mal interprété une question du recensement et a inscrit une mauvaise réponse ou s'est tout simplement trompé de case de réponse;
- les erreurs de traitement qui peuvent se produire à diverses étapes, notamment lors du codage, lorsque les réponses en lettres sont converties en codes numériques; lors de la saisie des données, lorsque les réponses figurant au questionnaire du recensement sont transférées dans un format électronique par un système de reconnaissance optique de caractères ou par des préposés à l'entrée de données; lors de l'imputation, lorsqu'une réponse « valide », mais pas nécessairement exacte, est insérée dans un enregistrement par l'ordinateur pour remplacer une réponse manquante ou « invalide » (« valide » et « invalide » renvoient à la cohérence de la réponse, compte tenu des autres renseignements compris dans l'enregistrement);

- les erreurs d'échantillonnage qui s'appliquent uniquement aux questions supplémentaires figurant dans le questionnaire complet distribué à un échantillon de un cinquième des ménages. Ces erreurs résultent du fait que les réponses à ces questions supplémentaires, une fois pondérées pour représenter l'ensemble de la population, diffèrent inévitablement des réponses qu'on aurait obtenues si l'on avait posé ces questions à tous les ménages.

Les types d'erreur mentionnés plus haut ont tous une composante aléatoire et une composante systématique. Toutefois, la composante systématique de l'erreur d'échantillonnage est d'ordinaire très petite comparativement à sa composante aléatoire. Dans le cas des autres erreurs non dues à l'échantillonnage, tant la composante aléatoire que la composante systématique peuvent être importantes.

Erreurs de couverture

Les erreurs de couverture ont une incidence directe sur la précision des chiffres du recensement, c'est-à-dire sur la taille des divers univers du recensement : la population, les familles, les ménages et les logements. Bien que des mesures aient été prises pour corriger certaines erreurs identifiables, les chiffres définitifs sont toujours entachés d'une certaine erreur parce que des personnes ou des logements ont été omis, dénombrés à tort ou comptés plus d'une fois.

L'omission de logements ou de personnes se traduit par un sous-dénombrement. Des logements peuvent être oubliés en raison soit d'une mauvaise interprétation des limites des unités de collecte (UC), soit qu'ils n'ont pas l'apparence de logements ou soit qu'ils semblent inhabitables. Des personnes peuvent être omises parce que leur logement est omis ou classé comme inoccupé, ou parce que le répondant a mal interprété les instructions concernant les personnes à inclure sur le questionnaire. Enfin, certaines personnes peuvent être omises parce qu'elles n'ont pas de domicile habituel et qu'elles n'ont pas passé la nuit du recensement dans un logement.

Le dénombrement erroné ou le double compte de logements ou de personnes se traduit par un surdénombrement. Il peut y avoir surdénombrement de logements lorsque des constructions impropres à l'habitation sont classées comme logements (dénombrement erroné), lorsqu'il existe une certaine ambiguïté au sujet des limites des unités de collecte (UC) ou lorsque des unités d'habitation (par exemple, des chambres) sont comptées séparément plutôt que d'être considérées comme faisant partie d'un seul logement (double compte). Les personnes peuvent être comptées plus d'une fois parce que leur logement a été compté deux fois ou parce que les lignes directrices concernant les personnes à inscrire dans le questionnaire ont été mal interprétées. À l'occasion, il arrive qu'une personne ne faisant pas partie de l'univers de la population du recensement, comme un résident étranger ou une personne fictive, soit dénombrée à tort. En moyenne, le surdénombrement est moins susceptible de se produire que le sous-dénombrement; les chiffres des logements et des personnes sont donc probablement légèrement sous-estimés.

Pour le Recensement de 2006, trois études permettent de mesurer l'erreur de couverture. Au cours de l'Enquête sur la classification des logements, les logements initialement listés comme inoccupés étaient révisités pour vérifier qu'ils étaient effectivement inoccupés le jour de recensement. Parallèlement, les logements classés comme non répondants au recensement étaient révisités pour déterminer le nombre de résidents habituels et leurs caractéristiques. Les chiffres définitifs du recensement des logements et des particuliers ont été ajustés pour compenser pour les logements qui étaient classés inoccupés par erreur. Il se peut aussi que les chiffres du recensement étaient ajustés pour les logements classés comme non répondants. En dépit de ces ajustements, les chiffres définitifs peuvent tout de même être entachés d'un certain sous-dénombrement. Le sous-dénombrement tend à être plus élevé pour certains segments de la population comme les jeunes adultes (plus

particulièrement ceux de sexe masculin) et les personnes récemment immigrées. L'Étude de la contre-vérification des dossiers permet de mesurer le sous-dénombrement résiduel pour le Canada, de même que pour chaque province et chaque territoire. L'Étude sur le surdénombrement a pour objet d'étudier les erreurs de surdénombrement. Ensemble, les résultats de l'Étude de la contre-vérification des dossiers et de l'Étude sur le surdénombrement fournissent une estimation du sous-dénombrement net.

Autres erreurs non dues à l'échantillonnage

Alors que les erreurs de couverture ont une incidence sur le nombre d'unités comprises dans les divers univers du recensement, d'autres erreurs influent sur les caractéristiques de ces unités.

Il est parfois impossible d'obtenir une réponse complète d'un ménage, même si le logement a été classé comme étant occupé et un questionnaire y a été posté ou livré. Il se peut que les membres du ménage aient été absents pendant toute la période du recensement ou, en de rares occasions, que le membre responsable du ménage ait refusé de remplir le questionnaire. Il arrive plus souvent que le questionnaire soit retourné, mais qu'il y ait des questions laissées sans réponse. Des efforts sont déployés afin d'obtenir un questionnaire le plus complet possible. Une fois les questionnaires saisis, une analyse est faite pour détecter les cas spécifiques de non-réponses partielles et des suivis par interviews sont tentés afin d'obtenir l'information manquante. Malgré tout, il existe toujours un petit nombre de réponses manquantes à la fin de l'étape de la collecte, c'est-à-dire d'erreurs dues à la non-réponse. Bien que les réponses manquantes soient éliminées en cours de traitement en remplaçant chacune d'elles par la réponse correspondante figurant dans un enregistrement « similaire », il est possible que certaines erreurs d'imputation s'y glissent. Cela est particulièrement grave lorsque les personnes non répondantes diffèrent des répondants sous certains aspects; en effet, cette procédure introduit un biais dû à la non-réponse.

Même lorsqu'une réponse est obtenue, il se peut qu'elle ne soit pas tout à fait exacte. Il est possible que le répondant ait mal interprété la question ou ait donné une réponse au jugé, surtout lorsqu'il répondait pour le compte d'un autre membre du ménage, qui était peut-être absent. Il est aussi possible que le répondant ait inscrit sa réponse au mauvais endroit sur le questionnaire. Ces erreurs sont désignées sous le nom d'erreurs de réponse. Bien que ces erreurs surviennent d'ordinaire parce que les répondants ont fourni des renseignements inexacts, elles peuvent aussi résulter d'erreurs commises par les recenseurs qui ont rempli certaines parties du questionnaire, comme le type de construction résidentielle, ou qui ont effectué le suivi pour obtenir une réponse manquante.

Certaines questions du recensement nécessitent une réponse en toutes lettres. Pendant le traitement, on attribue un code numérique à ces réponses. Il est possible que des erreurs de codage se produisent lorsque la réponse écrite est ambiguë, incomplète ou difficile à lire, ou lorsque la liste des codes est longue (p. ex., principal domaine d'études, lieu de travail). L'étape formelle du contrôle qualitatif (CQ) permet de cerner et de rectifier les erreurs de codage et d'en réduire le nombre. Un échantillon continu des réponses est codé indépendamment une deuxième fois. La résolution des incohérences entre les premier et deuxième codages détermine la nécessité, s'il y a lieu, de coder à nouveau l'unité de travail. Les tâches de codage du recensement sont maintenant automatisées, ce qui a pour conséquence de réduire le nombre d'erreurs de codage.

Les renseignements figurant dans les questionnaires sont balayés et saisis dans un fichier informatique. Afin de s'assurer que le nombre d'erreurs de saisies de données se retrouve en deçà les seuils admissibles, un échantillon des champs est échantillonné et resaisi. Une analyse des deux saisies est faite. Les résultats insatisfaisants sont identifiés, corrigés et des mesures correctives sont faites au système afin de minimiser leur occurrence.

Une fois saisies, les données font l'objet de vérifications qui consistent à les soumettre à une série de contrôles informatiques visant à relever les réponses manquantes ou incohérentes. À l'étape de l'imputation, on substitue à ces dernières des réponses déduites à partir des autres données de l'enregistrement ou des réponses tirées d'un enregistrement donneur similaire. L'imputation permet d'obtenir une base de données complète dont les données correspondent aux chiffres du recensement et facilitent les analyses multidimensionnelles. Même si des erreurs peuvent être introduites à l'étape de l'imputation, les méthodes utilisées ont fait l'objet de tests rigoureux visant à réduire au minimum les erreurs systématiques.

Diverses études sont réalisées afin d'évaluer la qualité des réponses obtenues dans le cadre du Recensement de 2006. Ainsi, on a calculé les taux de non-réponse et les taux de rejet au contrôle pour chaque question. Ces taux peuvent permettre de déterminer le potentiel d'erreurs dues à la non-réponse et d'autres types d'erreurs. De même, les totalisations établies à partir des données du Recensement de 2006 ont été ou seront comparées avec les estimations correspondantes obtenues à partir des données des recensements précédents, des enquêtes-échantillon (comme l'Enquête sur la population active) et de divers dossiers administratifs (comme les registres des naissances et le cadastre municipal). Ces comparaisons peuvent permettre de cerner les problèmes de qualité éventuels ou, à tout le moins, de relever les divergences entre les sources.

Outre ces comparaisons entre données agrégées, certaines études de couplage de microdonnées sont actuellement menées afin de comparer les réponses de certains particuliers obtenues au recensement à celles d'une autre source de renseignements. Pour un certain nombre de caractéristiques « stables » (comme l'âge, le sexe, la langue maternelle et le lieu de naissance), on compare les réponses obtenues auprès d'un échantillon de personnes à l'occasion du Recensement de 2006 aux réponses obtenues des mêmes personnes à l'occasion du Recensement de 2001.

Erreurs d'échantillonnage

Les estimations obtenues en pondérant les réponses recueillies auprès d'un échantillon sont susceptibles d'être entachées d'erreurs en raison de la répartition des caractéristiques au sein de l'échantillon, qui n'est généralement pas identique à la répartition correspondante au sein de la population dans laquelle l'échantillon a été prélevé.

L'erreur susceptible d'être introduite par l'échantillonnage variera en fonction de la rareté relative de la caractéristique étudiée au sein de la population. Lorsque la valeur contenue dans la case est élevée, cette erreur sera relativement faible proportionnellement à cette valeur. Lorsque la valeur contenue dans la case est faible, cette erreur sera relativement importante proportionnellement à cette valeur.

L'erreur susceptible d'être introduite par l'échantillonnage est d'ordinaire exprimée sous forme d'« erreur type ». Il s'agit de la racine carrée de la moyenne, calculée pour l'ensemble des échantillons de même taille prélevés selon le même plan d'échantillonnage, des carrés de l'écart de l'estimation obtenue à partir de l'échantillon par rapport à la valeur pour l'ensemble de la population.

Le tableau ci-dessous fournit des mesures approximatives de l'erreur type due à l'échantillonnage des données obtenues à partir du questionnaire complet (2B). Ces mesures sont données uniquement à titre indicatif.

Tableau B.1 Erreur type approximative due à l'échantillonnage pour les données-échantillon du Recensement de 2006

Valeur contenue dans la case	Erreur type approximative
50 ou moins	15
100	20
200	30
500	45
1 000	65
2 000	90
5 000	140
10 000	200
20 000	280
50 000	450
100 000	630
500 000	1 400

Les utilisateurs souhaitant déterminer l'erreur d'échantillonnage approximative pour une case de données dont la valeur a été obtenue à partir de l'échantillon de 20 % doivent choisir l'erreur type correspondant à l'entrée dans la colonne « Valeur contenue dans la case » ci-dessus qui se rapproche le plus du chiffre de personnes, de ménages ou de familles qui figure dans la case de données de la totalisation en cause. En utilisant la valeur ainsi obtenue pour l'erreur type, l'utilisateur peut, en général et à juste titre, être certain que la valeur réelle pour la population dénombrée (ne tenant pas compte des formes d'erreurs autres que l'erreur d'échantillonnage) ne s'écarte pas de la valeur contenue dans la case dans une proportion supérieure ou inférieure à trois fois l'erreur type (p. ex., si la valeur contenue dans la case est 1 000, la fourchette à l'intérieur de laquelle se situe la valeur réelle serait de $1\ 000 \pm [3 \times 65]$ ou de $1\ 000 \pm 195$).

Les erreurs types données dans le tableau ci-dessus ne s'appliquent pas aux totaux de population, de logements, de ménages ou de familles pour les régions géographiques en discussion (voir Échantillonnage et pondération ci-dessous). On peut déterminer l'effet de l'échantillonnage pour ces valeurs en les comparant à celles des produits correspondants contenant des données intégrales.

Il est à noter que l'effet du plan d'échantillonnage et de la méthode de pondération utilisés dans le cadre du Recensement de 2006 variera d'une caractéristique à l'autre et d'une région géographique à l'autre. Il est donc possible que les valeurs de l'erreur type données dans le tableau ci-dessus sous-estiment ou surestiment l'erreur attribuable à l'échantillonnage.

Échantillonnage et pondération

Les données du Recensement de 2006 sont soit des données intégrales (c'est-à-dire recueillies auprès de l'ensemble des ménages), soit des données-échantillon que l'on a pondérées pour obtenir des estimations pour l'ensemble de la population. Les données obtenues à partir du questionnaire complet (2B) étaient recueillies auprès d'un échantillon aléatoire de 20 % des ménages. Tous les en-têtes de tableaux sont annotés en conséquence. On notera que, dans les réserves indiennes et les régions éloignées, toutes les données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population.

Il est possible que, pour une région géographique donnée, le total ou le total partiel pondéré de la population, des ménages, des logements ou des familles diffère du chiffre correspondant figurant dans les publications contenant des données intégrales. Ces variations sont attribuables à l'échantillonnage et au fait que les données intégrales n'excluent pas les pensionnaires d'établissements institutionnels, contrairement aux données-échantillon.

Confidentialité et arrondissement aléatoire

Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués aux tableaux ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de « 5 » et, dans certains cas, de « 10 ». Cette technique assure une protection efficace contre la divulgation sans ajouter d'erreur significative dans les données du recensement. Les utilisateurs doivent savoir que les totaux et les marges sont arrondis séparément et qu'ils ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis séparément dans les répartitions. De plus, il faut s'attendre à ce que les totaux et les autres chiffres correspondants dans diverses totalisations du recensement présentent quelques légères différences. De même, la somme des pourcentages, qui sont calculés à partir de chiffres arrondis, ne correspond pas forcément à 100 %. Les statistiques d'ordre (médiane, quartiles, percentiles, etc.) ainsi que les mesures de dispersion comme l'erreur type sont calculées de la façon habituelle. Lorsqu'une statistique est définie comme le quotient de deux nombres (c'est le cas pour des moyennes, des pourcentages et des proportions), les deux nombres sont arrondis avant d'effectuer la division. S'il s'agit de revenu, de dépenses de propriété, de valeur du logement, d'heures travaillées, de semaines travaillées ou d'âge, la somme est définie comme le produit de la moyenne par la fréquence pondérée arrondie. Sinon, c'est la somme pondérée qui est arrondie. Il faut noter que la distorsion importante peut résulter de l'arrondissement aléatoire dans le cas des cases de faible valeur. Cette distorsion peut entraîner une perte de précision pour les cases de données renfermant des chiffres peu élevés. De plus, une statistique est supprimée si le nombre actuel d'enregistrements ayant servi au calcul est inférieur à 4 ou si la somme du poids de ces enregistrements est inférieure à 10. En outre, dans le cas de valeurs exprimées en dollars, la statistique est supprimée si l'étendue des valeurs est trop petite ou si toutes les valeurs sont inférieures, en valeur absolue, à un certain seuil. De plus, toujours dans le contexte des valeurs exprimées en dollars, la statistique est supprimée si une valeur exprimée en dollars est trop grande comparée aux autres.

Les utilisateurs devraient, lors de l'agrégation des données arrondies, être conscients de cette distorsion. Les erreurs dues à l'arrondissement ont tendance à s'annuler lorsque les chiffres contenus dans les cases sont agrégés de nouveau. Cependant, il est possible de réduire les distorsions en intégrant dans la mesure du possible les totaux partiels appropriés dans les totalisations.

Les utilisateurs désirant obtenir un maximum de précision peuvent aussi choisir de demander des totalisations personnalisées. Dans le cas de produits personnalisés, l'agrégation se fait à partir des enregistrements dans la base de données du recensement se rapportant aux particuliers. L'arrondissement aléatoire a lieu uniquement après que les cases de données ont été agrégées, ce qui réduit la distorsion au minimum.

Outre l'arrondissement aléatoire, on a adopté la technique de la suppression des régions, afin d'assurer encore mieux la confidentialité des réponses des particuliers.

Dans le cadre de la suppression des régions, toutes les données caractéristiques se rapportant aux régions géographiques dont la population est inférieure à une taille donnée sont supprimées. L'importance de la suppression est fonction des facteurs suivants :

- si les données sont totalisées à partir de la base de données intégrales, elles sont supprimées si la population totale de la région est inférieure à 40 personnes;
- si les données sont totalisées à partir de la base de données-échantillon, elles sont supprimées si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, est inférieure à 40 personnes, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon.

Il y a quelques exceptions à ces règles :

- les données renfermant une répartition du revenu et les statistiques connexes sont supprimées si la population de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, est inférieure à 250 personnes selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon, ou encore si le nombre de ménages privés est inférieur à 40, selon la base de données-échantillon;
- les données renfermant une répartition du lieu du travail et les statistiques connexes sont supprimées si le nombre de personnes occupées dans la région est inférieur à 40, selon la base de données-échantillon. Si ces données incluent, en plus, une répartition du revenu, le seuil est changé à 250 personnes, toujours selon la base de données-échantillon;
- les totalisations traitant à la fois du lieu de travail et du lieu de résidence ainsi que les statistiques connexes sont supprimées si le nombre de personnes occupées dans la région est inférieur à 40 selon la base de données-échantillon ou si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon est inférieure à 40 personnes. Si ces totalisations incluent, en plus, une répartition du revenu, le seuil est changé à 250 personnes dans tous les cas et les totalisations sont supprimées si le nombre de ménages privés dans la région du lieu de résidence est inférieur à 40;
- les données renfermant une répartition sur les couples de même sexe et les statistiques connexes sont supprimées si la population de la région dans les ménages privés est inférieure à 5 000 personnes, selon la base de données-échantillon;
- si les données sont totalisées à partir de la base de données intégrales et se réfèrent aux codes postaux de six caractères ou encore à des regroupements d'îlots ou de côtés d'îlots, elles sont supprimées si la population totale de la région est inférieure à 100 personnes;
- si les données sont totalisées à partir de la base de données-échantillon et se réfèrent aux codes postaux de six caractères ou encore à des regroupements d'îlots ou de côtés d'îlots, elles sont supprimées si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, et selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon, est inférieure à 100 personnes;
- si les données se réfèrent à des regroupements d'îlots ou de côtés d'îlots, et renferment le lieu de travail, elles sont supprimées si le nombre de personnes occupées dans la région est inférieur à 100 selon la base de données-échantillon;
- si les données se réfèrent à des regroupements d'îlots ou de côtés d'îlots, et renferment, à la fois, le lieu de travail et le lieu de résidence, elles sont supprimées si le nombre total de personnes occupées dans la région est inférieur à 100 selon la base de données-échantillon ou si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon, est inférieure à 100 personnes.

Dans tous les cas, les données supprimées sont incluses dans les totaux ou totaux partiels du niveau d'agrégation supérieur approprié.

La technique de suppression est appliquée à tous les produits renfermant des données infraprovinciales (c'est-à-dire la série des Profils, les tableaux croisés de base, les produits personnalisés et semi-personnalisés), qu'il s'agisse de données intégrales ou de données-échantillon.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la qualité des données du recensement, veuillez communiquer avec la Division des méthodes d'enquêtes sociales, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0T6, ou en composant le 613-951-4783.

Annexe C : Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006

Tableau C.1 Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006

Unité géographique	Canada 2001	Canada 2006	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003)	301 ¹	308	7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1
Région économique	76	76	4	1	5	5	17	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	82	82	3	3	5	4	14	5	12	20	8	8	0	0	0
Division de recensement	288	288	11	3	18	15	98	49	23	18	19	28	1	2	3
Subdivision de recensement unifiée	2 446	2 341	89	68	43	151	1 008	316	127	300	77	156	1	2	3
Subdivision de recensement (SDR)	5 600	5 418	377	113	100	276	1 294	585	297	984	453	836	35	37	31
SDR dissolutions (Du 2 janvier 2001 au 1 ^{er} janvier 2006)	340	...	9	0	0	0	282	5	7	29	4	4	0	0	0
SDR constitutions (Du 2 janvier 2001 au 1 ^{er} janvier 2006)	...	158	5	0	2	1	100	4	6	11	5	24	0	0	0
Localité désignée	1 261	1 289	182	0	49	167	83	88	58	159	262	240	1	0	0
Région métropolitaine de recensement	27	33	1	0	1	2	6 ²	15 ²	1	2	2	4	0	0	0
Agglomération de recensement (AR)	113	111	3	2	4	5 ²	26 ²	28 ²	3	7 ²	12 ²	22	1	1	0
AR avec secteurs de recensement	16	15	0	0	0	1	3	4	0	0	3	4	0	0	0
AR sans secteurs de recensement	94	96	3	2	4	4 ²	23 ²	24 ²	3	7 ²	9 ²	18	1	1	0
Secteur de recensement	4 798	5 076	46	0	88	99	1 289	2 136	168	105	491	654	0	0	0
Région urbaine	913	895	32	7	36	32 ²	226 ²	260 ²	38 ²	58 ²	107 ²	95	1	3	5
Localité	52 291	52 558	2 445	964	3 924	3 450	12 617	10 905	2 349	3 898	3 472	7 708	363	173	290
Aire de diffusion	52 993	54 626	1 062	292	1 633	1 439	13 408	19 177	2 152	2 431	5 357	7 471	78	84	42
Îlot de diffusion	478 707	478 831	8 199	3 251	14 656	14 864	108 751	126 244	30 421	51 729	65 071	52 808	1 261	967	609
Côté d'îlot	3 764 232	3 739 041	78 376	26 190	154 564	132 873	835 458	942 567	198 063	361 069	507 859	473 418	11 888	11 620	5 096
Région de tri d'acheminement	1 595	1 625	35	7	76	110	415	522	64	48	150	189	3	3	3
Code postal	758 658	805 640	10 378	3 157	25 313	57 355	202 972	269 676	23 943	21 541	76 924	112 904	942	506	29

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996).
2. Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles et ainsi, les totaux de ces dernières ne correspondent pas aux totaux nationaux.

Annexe D : Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006

Tableau D.1 Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006

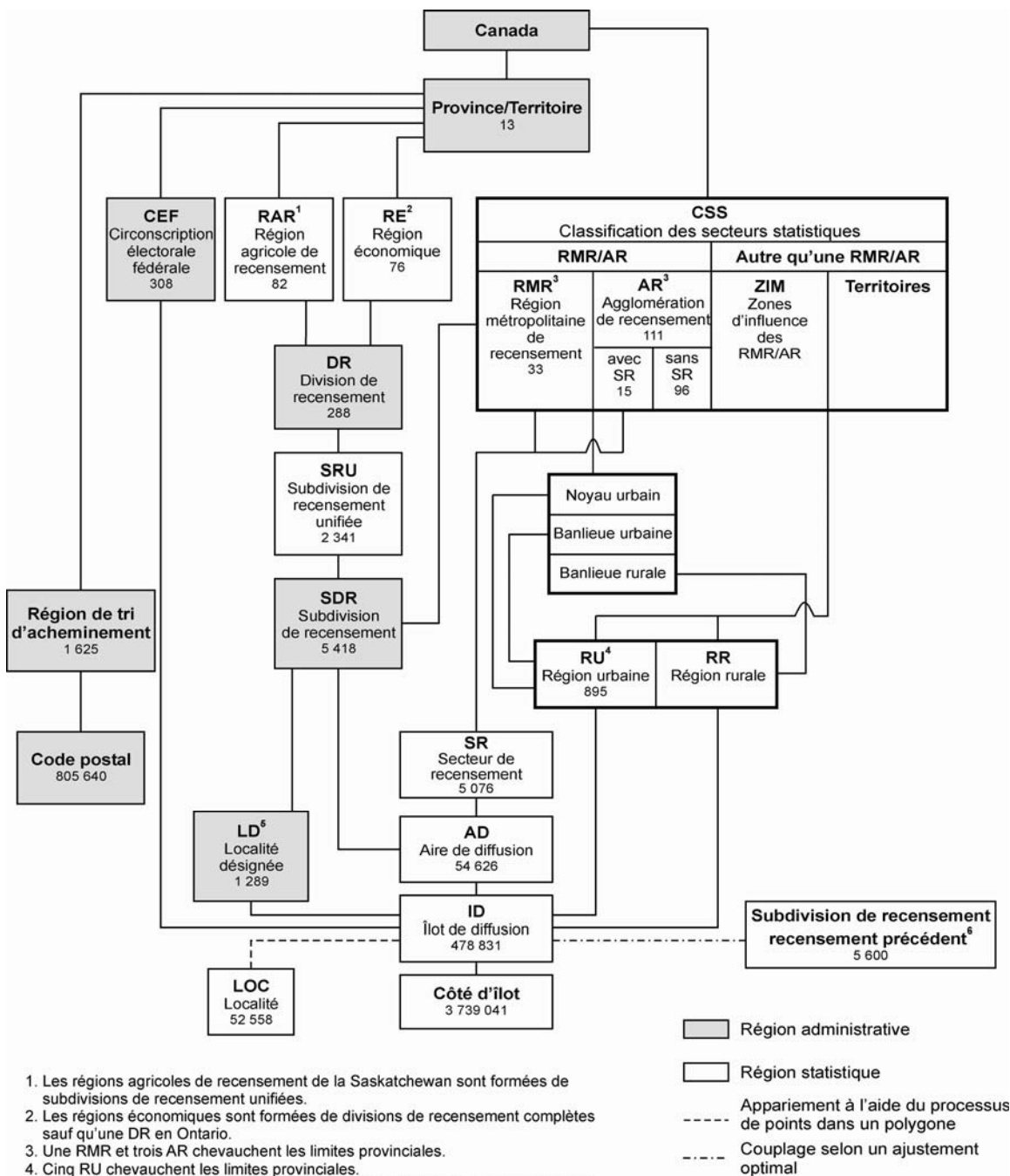
Genre de subdivision de recensement		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
		5 418	377	113	100	276	1 294	585	297	984	453	836	35	37	31
C	Cité / City	7	3	...	4
CC	Chartered community	3	3	...
CE	Cité	1	1
CG	Community government	4	4	...
CM	County (municipality)	28	28
CN	Colonie de la couronne / Crown colony	1	1
COM	Community	33	...	33
CT	Canton (municipalité de)	50	50
CU	Cantons unis (municipalité de)	2	2
CY	City	146	3	2	...	5	...	46	9	14	16	48	1	1	1
DM	District municipality	50	50
HAM	Hamlet	35	2	9	24
ID	Improvement district	7	7
IGD	Indian government district	2	2
IM	Island municipality	1	1
IRI	Réserve indienne / Indian reserve	1 095	2	4	26	20	30	148	82	177	93	507	4	2	...
LGD	Local government district	2	2
LOT	Township and royalty	67	...	67
M	Municipalité / Municipality	3	3
MD	Municipal district	49	12	37
MÉ	Municipalité	578	578
MU	Municipality	52	52
NH	Northern hamlet	9	9
NL	Nisga'a land	1	1
NO	Non organisé / Unorganized	133	97	17	10	2	2	2	3
NV	Northern village	13	13
NVL	Nisga'a village	5	5
P	Paroisse (municipalité de) / Parish	152	152

Tableau D.1 Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006 (suite)

Genre de subdivision de recensement		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
PE	Paroisse (municipalité de)	215	215
RCR	Communauté rurale / Rural community	1	1
RDA	Regional district electoral area	162	162
RG	Region	1	1
RGM	Regional municipality	4	3	1
RM	Rural municipality	414	118	296
RV	Resort village	40	40
SA	Special area	3	3
SC	Subdivision municipalité de comté / Subdivision of county municipality	28	28
SÉ	Établissement / Settlement	13	13
S-É	Établissement indien / Indian settlement	28	6	5	4	1	4	3	5
SET	Settlement	14	11	3
SM	Specialized municipality	2	2
SNO	Subdivision non organisée / Subdivision of unorganized	92	92
SV	Summer village	51	51
T	Town	751	279	7	31	15	...	88	52	147	110	15	3	4	...
TC	Terres réservées aux Cris	8	8
TI	Terre inuite	12	12
TK	Terres réservées aux Naskapis	1	1
TL	Teslin land	1	1
TP	Township	210	210
TV	Ville / Town	12	11	...	1
V	Ville	220	220
VC	Village cri	8	8
VK	Village naskapi	1	1
VL	Village	583	69	51	11	20	284	101	42	4	1	...
VN	Village nordique	14	14

... n'ayant pas lieu de figurer

Annexe E : Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006



1. Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont formées de subdivisions de recensement unifiées.
2. Les régions économiques sont formées de divisions de recensement complètes sauf qu'une DR en Ontario.
3. Une RMR et trois AR chevauchent les limites provinciales.
4. Cinq RU chevauchent les limites provinciales.
5. Les localités désignées respectent les limites des SDR, mais ne couvrent pas la superficie totale des SDR.
6. Pour le Recensement de 2006, un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR de 2001 et les îlots de diffusion de 2006 pour faciliter l'extraction de données historiques.

Entente de licence d'utilisation finale pour le Fichier des attributs géographiques de Statistique Canada, Recensement de 2006

Droit d'auteur

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur votre paiement de la redevance requise, vous (appelés ci-après « le titulaire de la licence ») obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente. Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s).

Conditions d'utilisation

1. Tous les avis de droit d'auteur et de propriété et les conditions d'utilisation liés à ce produit de données doivent être communiqués à tous les utilisateurs de ce produit de données.
2. Le titulaire de la licence ne doit pas transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plus de trois (3) utilisateurs réguliers à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.
3. Le titulaire de la licence ne doit louer, donner à bail, prêter, accorder en vertu d'une sous-licence, ni transférer ou vendre aucune partie du produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente à quelque personne à l'extérieur de l'organisme titulaire de la licence ou à tout autre organisme.
4. Le titulaire de la licence ne doit ni désassembler, ni décompiler, ni effectuer quelque procédé d'ingénierie inverse que ce soit sur les logiciels qui font partie de ce produit de données.
5. Le titulaire de la licence ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit de données ou tout autre service de données à des fins de diffusion externe ou de mise en marché.
6. Le titulaire de la licence a le droit de faire un usage raisonnable du contenu de ce produit de données uniquement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans de tels documents. Dans tous ces cas, la source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications au moyen de la mention suivante, qui doit figurer au bas de chaque tableau et graphique :

Source : Division de la Géographie, Statistique Canada, Fichier des attributs géographiques, 92-151-XCB, Recensement de 2006.

7. Le titulaire de la licence devra obtenir la permission de Statistique Canada avant de publier, sous quelque format que ce soit, une quantité importante de données extraites du produit de données.

8. Le titulaire de la licence s'engage à ne pas fusionner ou lier ce produit de données à une autre base de données d'une façon qui donnerait l'impression qu'il a pu avoir reçu ou avoir accès à des renseignements détenus par Statistique Canada sur toute personne, famille, ménage, organisation ou entreprise qu'il serait possible de reconnaître.
9. Toute violation de la présente entente la rend nulle et sans effet. La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si le titulaire de la licence ne respecte pas l'une de ses modalités. À la suite d'une résiliation, le titulaire de la licence doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

Garanties et désistements

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

Acceptation des conditions

Il vous incombe de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente. Toute atteinte aux droits de Statistique Canada peut entraîner une procédure judiciaire.

Toute utilisation quelle qu'elle soit de ce produit de données atteste que vous acceptez les modalités de la présente entente. Toute violation de ces conditions peut avoir comme conséquence la révocation de cette licence.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Services d'octroi de licences
Division des services à la clientèle, Statistique Canada
Immeuble R.-H.-Coats, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Canada

Courriel : octroi_de_licences@statcan.ca
Téléphone : 613-951-1122
Télécopieur : 613- 951-1134

© Statistique Canada, 2007